

COMITÉ DIRECTEUR – PV N° 3/2026
JEUDI 28 & VENDREDI 29 MAI 2026
- FFA/EBS -

1ère SÉQUENCE – jeudi 28 mai (au siège de la FFA)

Président Jean GRACIA

Membres du Comité directeur présents

Mame-Ibra ANNE, Jean-Marc BÉRAUD, Maryse BRETON, Frédéric BURLETT, Elodie-Prisca CAIRO, Odile DIAGANA, Fabrice DUBUISSON, Marcel FERRARI, Emmanuelle JAEGER, Kévin LEGRAND, Serge MOTTIER, Jérôme NICAULT, Nicolas PARÉSY, Béatrice PFAËNDER, Martine PRÉVOST, Caroline PUJOL, Lahcen SALHI, Anne TOURNIER-LASSERVE, Jocelyne VILLETON, Jean-Claude VOLLMER

Excusés

Dominique CARLAC'H (pouvoir à Jean GRACIA), Aude CLAVIER (pouvoir à Mame-Ibra ANNE), Arnaud FLANQUART (pouvoir à Jean-Claude VOLLMER), Dominique FOURNET (pouvoir à Caroline PUJOL), Cécile GILROY (pouvoir à Marcel FERRARI), Bertrand HOZÉ, Philippe LAMBLIN (pouvoir à Anne TOURNIER-LASSERVE), Muriel HURTIS, Stéphanie MALLET (pouvoir à Béatrice PFAËNDER), Mélina ROBERT-MICHON (pouvoir à Odile DIAGANA), Bénédicte ROZE (pouvoir à Fabrice DUBUISSON)

Présidents de Commissions

Bernard AMSALEM (CDH), Jean-Marie BELLICINI (OFA), Daniel BUZZI (CES), Thierry COLLIGNON (CNC), Dominique MARRADI (CNR), Alain MARTRES (CED), Michel MARLE (mandaté par Christine NUISSIER, CPD), Colette RUINEAU (CNAM)

Présidents de Ligues

Isabelle ARMAND (PCA) (visio), Alain BULOT (BFC), Marc CONGRAS (OCC), Jean-Pierre DELOY (G-E), Marc LE MERCIER (N-A), Dominique PIGNET (NOR), Dominique PLÉE (CEN)

Excusés

Yves BOISSERIE (CF), Marie-Céline COURTET (CD1ère instance), Frédéric DAILLE (COT), Fabrice DESCOMBE (CM), Philippe DUPERREX (CSOE), Laurent EGHAZARIAN (CD Appel), Patrick LABARUSSIAS (COR), Hughes PARSEMAIN (MAR), Jean-Claude PRIANON (REU)

Invités permanents

Frank BIGNET (DTN), Jérôme VILLON (DG), Christophe HALLEUMIEUX (DGD) (visio)

Direction générale et Direction Technique nationale

Mehdi BAALA, Philippe BOIDÉ, Claudine DA SILVA-RÉMOND, Guillaume GEISLER, Jérôme LEBORGNE, Philippe LEYNIER, Isabelle MARÉCHAL, Julien RIPPERT, Cécile VEYRIER

Excusées

Laurie FÉLIX, Alix PEARSON

Début de la 1^{ère} séquence à 16h06

1. INTRODUCTION

Le Secrétaire général fait un point sur les présents, excusés et absents avant de présenter l'ordre du jour.

➤ ORDRE DU JOUR

VOTE

Validation par le Comité directeur - unanimité

➤ ADOPTION DU PV CD des 27 & 28 mars 2026 à l'INSEP

VOTE

Validation par le Comité directeur - unanimité

2. INTERVENTION DU PRESIDENT JEAN GRACIA

Présentation de la procédure d'attribution des Championnats de France de niveau 1

Jean GRACIA, Président de la Fédération, rappelle qu'il s'agit d'une première pour la Fédération Française d'Athlétisme, qui met en place une procédure spécifique pour l'attribution des Championnats de France de niveau 1.

Il indique que cette démarche répond à une volonté de renforcer la transparence du processus d'attribution et de garantir aux différents candidats un traitement impartial ainsi qu'une décision fondée sur des critères objectifs et préalablement définis. La procédure retenue se veut ainsi particulièrement formalisée.

Afin de déterminer l'ordre de présentation des candidatures, il est procédé à un tirage au sort. Après l'examen de l'unique candidature déposée par Sarrebourg pour les Championnats de France de Cross, les quatre candidatures à l'organisation des Championnats de France Élite estivaux seront étudiées selon l'ordre suivant : Thonon-les-Bains, Saint-Étienne, Épinal puis Talence.

Le Président précise également que, dans un souci de prévention de tout conflit d'intérêts, les membres du Comité directeur issus des ligues concernées par l'une des candidatures ne pourront pas prendre part aux échanges relatifs à l'examen de ces dossiers. Ils conserveront toutefois leur droit de vote lors de la désignation du candidat retenu.

Enfin, il est rappelé que les présidents de ligues ainsi que les présidents de commissions présents ne peuvent pas participer aux débats et ne prennent pas part au vote.

3. ATTRIBUTION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE CROSS

Le rapport d'évaluation de la candidature est présenté par Serge MOTTIER. La présentation détaillée figure en annexe du présent procès-verbal.

ECHANGES

Emmanuelle JAEGER souhaite connaître les collectivités et les structures impliquées dans l'organisation de l'événement.

Serge MOTTIER répond que le projet est porté par la Ligue avec le soutien de la Ville et de l'Agglomération. Il souligne la qualité de la collaboration entre les différentes collectivités engagées dans le projet. Il indique toutefois qu'un point de vigilance a été identifié concernant la mise à disposition des barrières de type Heras nécessaires à la sécurisation du site.

Lahcen SALHI demande s'il ne serait pas opportun d'obtenir une lettre d'engagement de la collectivité afin de garantir la présence de ces équipements le moment venu.

Serge MOTTIER répond qu'il n'est généralement pas d'usage d'obtenir ce type de garantie à un stade aussi précoce de la procédure. Il confirme néanmoins qu'il s'agit d'un point de vigilance identifié et que la Fédération veillera à s'assurer que ce dispositif soit effectivement mis en place si la candidature est retenue.

Fabrice DUBUISSON interroge ensuite le rapporteur sur les capacités de stationnement à proximité du site.

Serge MOTTIER précise que plusieurs milliers de places peuvent être mobilisées sur des sites industriels situés à quelques centaines de mètres du site.

Anne TOURNIER-LASSERVE s'interroge enfin sur les capacités d'hébergement offertes par le territoire.

Serge MOTTIER répond que trois établissements hôteliers sont présents à proximité du site, complétés par une offre significative de gîtes. Il ajoute que les villes voisines de Nancy, Metz et Lunéville disposent également de capacités d'accueil permettant de répondre aux besoins liés à l'organisation de l'événement.

Conformément à la procédure d'attribution des Championnats de niveau 1, les représentants de la candidature de Sarrebourg entrent alors dans la salle de réunion du Comité directeur pour présenter leur projet d'organisation (présentation en annexe) :

- M. Stéphane GUEHRAR, Président du club de Sarrebourg
- M. Michel SCHIBY, Vice-président à la communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud, délégué au service Communication institutionnelle - aux associations - à l'évènementiel.

À l'issue de cette présentation, plusieurs membres du Comité directeur interrogent les représentants de la candidature.

Anne TOURNIER-LASSERVE souhaite connaître le niveau d'engagement des collectivités territoriales dans le projet et les infrastructures d'hébergement.

Les porteurs de la candidature indiquent que la Région Grand-Est soutient les principaux événements sportifs organisés sur son territoire et que les Championnats de France concernés figureraient parmi les manifestations accompagnées par la Région.

Ils précisent également que le Conseil départemental de la Moselle s'est engagé à apporter un soutien financier à l'organisation.

Emmanuel JAEGER s'interroge sur les aspects environnementaux et sociétaux du projet.

Les candidats soulignent que le territoire de Sarrebourg est régulièrement distingué pour ses initiatives en faveur de la mobilité douce.

Ils précisent que des zones de stationnement adaptées sont disponibles et qu'un dispositif de navettes permettra d'assurer les déplacements du public jusqu'au site de compétition.

En matière d'inclusion, l'organisation prévoit de s'appuyer sur un ESAT (Établissement ou Service d'Accompagnement par le Travail) ainsi que sur un PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) afin de favoriser la participation de travailleurs en situation de handicap et de personnes en recherche d'emploi à l'organisation de l'événement.

Jean GRACIA interroge ensuite les candidats sur la composition du Comité d'organisation local.

Il est indiqué que celui-ci sera notamment composé du vice-président du Comité départemental, d'un adjoint à la ville de Sarrebourg et du directeur adjoint de l'intercommunalité.

Les porteurs du projet précisent que cette gouvernance sera complétée par d'autres acteurs du territoire si la candidature est retenue.

Lahcen SALHI questionne les représentants du projet sur leur motivation à accueillir ces Championnats de France.

Le président du club support explique avoir lui-même été athlète et considère l'organisation d'un événement national majeur sur son territoire comme l'aboutissement d'un rêve de longue date.

Il souligne que cette ambition est aujourd'hui partagée par l'ensemble du club et des partenaires mobilisés autour de la candidature.

➤ **ATTRIBUTION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE CROSS A SARREBOURG**

VOTE

Validation par le Comité directeur - unanimité

4. ATTRIBUTION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE ÉLITE 2027

➤ **RAPPORT DE L'ÉVALUATION – Kevin LEGRAND**

Kevin LEGRAND présente la méthodologie mise en œuvre pour l'analyse des quatre candidatures à l'organisation des Championnats de France Élite estivaux.

Il souligne l'importance du travail réalisé en amont par les services fédéraux et les différents acteurs mobilisés afin de collecter et d'analyser les informations nécessaires à l'évaluation des dossiers.

Il précise toutefois que les candidats n'ont pas tous fait preuve du même niveau de réactivité dans leurs réponses aux sollicitations de la Fédération et que les informations transmises n'ont pas toujours présenté le même degré de précision ou d'exhaustivité.

Il rappelle également que chacun des stades candidats a fait l'objet d'une visite sur site, à l'exception du stade de Talence, équipement bien connu de la Fédération puisqu'il a accueilli les Championnats de France Élite 2025.

Concernant la candidature d'Épinal, il précise que la délégation fédérale s'est rendue sur place dans une composition différente de celle qui avait procédé à l'évaluation des installations l'année précédente.

Kevin LEGRAND indique enfin que le rapport d'évaluation a été conçu avec la volonté de présenter de la manière la plus factuelle possible les points forts et les points de vigilance de chacune des candidatures. Il souligne que cette démarche vise avant tout à éclairer la décision du Comité directeur sur la base d'éléments objectifs.

À la suite de cette présentation méthodologique, Kevin LEGRAND présente successivement les quatre candidatures en détaillant, pour chacune d'entre elles, les principaux atouts ainsi que les points de vigilance identifiés lors de l'évaluation. La présentation détaillée est annexée au présent procès-verbal.

À l'issue de la présentation des candidatures, plusieurs membres du Comité directeur interviennent afin d'obtenir des précisions complémentaires.

Jean GRACIA indique que les organisateurs dont les candidatures ne seraient pas retenues à l'issue de la présente procédure pourront poursuivre les échanges avec la Fédération et présenter de nouveaux projets lors de futures campagnes d'attribution.

Daniel BUZZI s'interroge sur l'absence, pour les stades de Thonon-les-Bains et d'Épinal, de certification World Athletics

Kevin LEGRAND répond qu'il n'existe aucune obligation formelle imposant à ce stade la détention de cette certification. Il précise que celle-ci peut être sollicitée ultérieurement et qu'aucun élément ne laisse penser que les équipements concernés ne seraient pas en mesure de l'obtenir.

Odile DIAGANA se fait ensuite la porte-parole de Méline ROBERT-MICHON, qui souhaite connaître la capacité des différents stades à inverser le sens des concours de lancers en fonction des conditions météorologiques rencontrées pendant la compétition.

Il est indiqué que cette question sera systématiquement posée à chacun des candidats afin de disposer d'une information homogène permettant d'apprécier les possibilités offertes par chaque site.

Nicolas PARÉSY interroge sur les modalités de financement et plus particulièrement sur le niveau d'engagement des différentes collectivités territoriales dans le financement des organisations.

Il est précisé qu'à ce stade, les dossiers ne comportent pas systématiquement d'engagements financiers formalisés de l'ensemble des partenaires concernés. Cette question fera donc également l'objet d'un échange avec chacun des candidats afin de mieux apprécier le niveau de sécurisation des plans de financement présentés.

Conformément à la procédure d'attribution des Championnats de niveau 1, les candidats sont invités à entrer dans la salle de réunion du Comité directeur, chacun leur tour, pour présenter leur projet d'organisation dans l'ordre défini par le tirage au sort.

Les supports de présentation de chaque candidat figurent en annexe.

➤ CANDIDATURE DE THONON-LES-BAINS

La présentation est effectuée par Alexandre SAUMUR, Directeur des Sports de Thonon-les-Bains et Christian STUCHELLI, Président du club Thonon Athletic Club.

ECHANGES

Lahcen SALHI s'interroge sur les capacités d'hébergement permettant d'accueillir l'ensemble des athlètes et des accompagnateurs présents à l'occasion des Championnats de France.

Les représentants de la candidature indiquent qu'il serait possible de travailler en amont avec les acteurs locaux afin de réserver un contingent de chambres destiné aux clubs, permettant ainsi de sécuriser les capacités d'accueil nécessaires à l'événement.

Nicolas PARÉSY interroge les candidats sur la possibilité de dissocier l'épreuve du saut à la perche du stade principal. Il rappelle que le projet propose l'installation d'un écran géant en centre-ville et s'interroge sur la faisabilité d'y organiser également le concours de saut à la perche.

Jean GRACIA et Kevin LEGRAND répondent qu'il s'agit d'un projet à part entière, déjà expérimenté avec succès lors des Championnats d'Europe par équipes organisés à Madrid. Ils précisent que, d'un point de vue technique et organisationnel, une telle configuration pourrait être envisagée mais que cela n'est pas à l'ordre du jour.

Odile DIAGANA souhaite obtenir des précisions sur les capacités d'accueil du stade.

Les candidats indiquent que l'équipement dispose de 2 200 places assises et que la configuration du site permettrait d'accueillir jusqu'à 10 000 spectateurs au total.

Odile DIAGANA interroge également les candidats sur la possibilité d'adapter l'orientation des épreuves en fonction des conditions météorologiques.

Il est répondu que le site permet aussi bien l'inversion du sens des concours de lancers que celle du sens des courses, offrant ainsi une certaine souplesse d'organisation en fonction des conditions rencontrées.

➤ CANDIDATURE DE SAINT-ÉTIENNE

La présentation est effectuée par la Présidente du club Coquelicot 42, Hélène KRZEPISZ, le Vice-président du club Pierre GARDET et Yohan KRZEPISZ bénévole au club.

ECHANGES

Odile DIAGANA interroge sur la capacité totale des tribunes ainsi que sur la possibilité d'inverser les aires de lancers longs.

Il lui est répondu que la capacité d'accueil du stade est de 5 000 places, comprenant des tribunes temporaires si nécessaire. Il est également précisé qu'il est techniquement possible d'inverser les lancers longs, ainsi que certaines autres épreuves.

Caroline PUJOL interroge les porteurs du projet sur le niveau d'engagement financier des collectivités territoriales.

Il est indiqué qu'aucune réponse définitive n'a encore été obtenue concernant les participations de la Région et du Département. En revanche, la Ville et la Métropole, dirigés par Régis JUANICO, apportent un soutien très marqué au projet. Dans une vidéo, celui-ci indique un soutien financier de 200 000 €. Les organisateurs espèrent par ailleurs réunir 50 000 € supplémentaires auprès d'autres partenaires.

En réponse à une question de **Martine PREVOST** relative au budget des Championnats de France, il est précisé que le coût d'organisation des Championnats de France élite s'élève à plus de 400 000 € et que l'organisateur doit en prendre en charge une partie.

➤ **CANDIDATURE D'ÉPINAL**

La présentation figurant est effectuée par Jean-Pierre BEGEL, Président de l'Athlétic Vosges Entente Clubs et Pierre BERETTA, Directeur technique de l'Entente.

ECHANGES

Les questions habituelles sont ensuite posées concernant la configuration des installations et les ressources financières du projet. Il est ainsi indiqué qu'il est possible d'inverser les aires de lancers longs, à l'exception du lancer du disque pour lequel cette adaptation n'est pas envisageable.

Sur le plan financier, les organisateurs précisent qu'ils disposent d'ores et déjà de la certitude de bénéficier de soutiens des collectivités territoriales à hauteur de 190 000 €.

Fabrice DUBUISSON interroge les porteurs du projet sur la capacité d'hébergement du territoire, compte tenu du nombre important de personnes qui devront être accueillies à l'occasion de l'événement.

Les organisateurs se veulent rassurants sur ce point et indiquent que l'offre locale est suffisante, grâce à la présence de nombreux hôtels, gîtes et campings situés à proximité du stade.

➤ **CANDIDATURE DE TALENCE**

La présentation est réalisée par Elsa PILLETTE, directrice de la ligue Nouvelle-Aquitaine et Michael MOLINARI Président du club de Talence.

ECHANGES

Concernant les engagements financiers des collectivités territoriales. Les porteurs du projet précisent que la Ville de Talence apportera un soutien à hauteur de 50 000 €. Concernant Bordeaux Métropole, une participation financière de 140 000 € est annoncée. Aucune réponse définitive n'a encore été obtenue de la Région, mais il est indiqué que celle-ci soutiendra le projet, sans que le montant de sa contribution ne soit connu à ce stade.

Mame-Ibra ANNE revient sur la question des podiums, estimant que leur implantation lors de l'édition précédente n'était pas satisfaisante en raison de leur éloignement du public, ce qui ne favorisait pas la célébration avec les spectateurs et les familles.

Le Président de Talence explique que ce positionnement avait été choisi par l'équipe d'organisation de la FFA, tout en précisant que d'autres espaces pourront être envisagés afin d'améliorer l'expérience des athlètes et du public.

Fabrice DUBUISSON interroge ensuite les organisateurs sur l'implication du Comité départemental de la Gironde.

La directrice de la Ligue répond que le Comité 33 sera mobilisé au même titre que lors des précédents Championnats de France, notamment pour le jury et l'encadrement des bénévoles. Elle souligne toutefois que la mobilisation dépassera largement le cadre départemental puisque l'ensemble des comités de la Gironde et de la Nouvelle-Aquitaine seront associés à l'organisation. Elle rappelle enfin qu'il s'agit d'une candidature portée conjointement par le club de TALENCE et la Ligue de Nouvelle-Aquitaine.

Les membres du Comité directeur sont ensuite invités à se prononcer par un vote à bulletin secret.

➤ **ATTRIBUTION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE ÉLITE A**
VOTE

Les championnats de France 2027 sont attribués à Saint-Etienne (ARA)

Tous les candidats sont alors rappelés dans la salle de réunion afin de procéder à la proclamation officielle des résultats.

Jean GRACIA remercie chaleureusement chacun des porteurs de candidature pour leur participation et leur implication tout au long du processus de sélection.

Il souligne la grande qualité de l'ensemble des dossiers présentés et rappelle que la Fédération accompagnera les candidats non retenus afin de les aider à poursuivre leur développement et à se positionner sur l'organisation de futurs événements fédéraux.

Fin de la 1^{ère} séquence à 19h40

COMITÉ DIRECTEUR – PV N° 3/2026
JEUDI 28 ET VENDREDI 29 MAI 2026
- FFA/EBS -

2ème SÉQUENCE - vendredi 29 mai (à European Business School)

Président Jean GRACIA

Membres du Comité directeur

Mame-Ibra ANNE, Jean-Marc BÉRAUD, Maryse BRETON, Frédéric BURLETT, Elodie-Prisca CAIRO, Odile DIAGANA, Fabrice DUBUISSON, Marcel FERRARI, Dominique FOURNET, Bertrand HOZÉ, Emmanuelle JAEGER, Kévin LEGRAND, Stéphanie MALLET, Serge MOTTIER, Jérôme NICAULT, Nicolas PARÉSY, Béatrice PFAËNDER, Caroline PUJOL, Anne TOURNIER-LASSERVE, Lahcen SALHI, Jocelyne VILLETON, Jean-Claude VOLLMER

Excusés

Aude CLAVIER (pouvoir à Mame-Ibra ANNE), Dominique CARLAC'H (pouvoir à Jean GRACIA), Cécile GILROY (pouvoir à Marcel FERRARI), Bertrand HOZÉ, Muriel HURTIS, Philippe LAMBLIN (pouvoir à Anne TOURNIER-LASSERVE), Mélina ROBERT-MICHON (pouvoir à Odile DIAGANA), Jocelyne VILLETON (pouvoir à Fabrice DUBUISSON), Arnaud FLANQUART (pouvoir à Jean-Claude VOLLMER), Bénédicte ROZE (pouvoir à Fabrice DUBUISSON)

Présidents de Commission

Bernard AMSALEM, Jean-Marie BELLICINI, Daniel BUZZI, Thierry COLLIGNON, Laurent EGHAZARIAN, Dominique MARRADI, Alain MARTRES, Michel MARLE (mandaté par Christine NUISSIER), Colette RUINEAU.

Présidents de Ligues

Alain BULOT, Marc CONGRAS, Marc LE MERCIER, Dominique PIGNET, Dominique PLÉE

Excusés

Isabelle ARMAND (PACA - VISIO), Yves BOISSERIE, Marie-Céline COURTET, Frédéric DAILLE, Fabrice DECOMBE, Jean-Pierre DELOY, Philippe DUPERREX, Patrick LABARUSSIAS, Hughes PARSEMAIN, Jean-Claude PRIANON.

Invités permanents

Frank BIGNET (DTN), Jérôme VILLON (DG)

Direction générale et Direction Technique nationale

Mehdi BAALA, Philippe BOIDÉ, Claudine DA SILVA-RÉMOND, Guillaume GEISLER, Christophe HALLEUMIEUX (DGD - Visio), Jérôme LEBORGNE, Philippe LEYNIER, Julien RIPPERT, Cécile VEYRIER

Excusées

Laurie FELIX et Alix PEARSON

Début de la 2^{nde} séquence à 9h00

5. OUVERTURE – PRÉSIDENT JEAN GRACIA

Le Président nous accueille pour cette seconde séquence du Comité directeur et donne la parole au Secrétaire général pour faire le point sur les présences.

6. INTERVENTION DU PRÉSIDENT JEAN GRACIA

Je suis heureux de vous retrouver ce matin, ici à l'European Business School, pour poursuivre les travaux de notre Comité directeur, commencés hier au siège de la Fédération.

Je veux tout d'abord remercier nos hôtes pour leur accueil et pour les conditions dans lesquelles nous pouvons tenir cette réunion.

Nous avons devant nous une journée importante, avec un ordre du jour dense, qui doit nous permettre de prendre du recul sur les dernières semaines, mais aussi de préparer avec sérieux les prochaines étapes de notre action fédérale.

La séquence d'hier avait un objet volontairement resserré : l'attribution des Championnats de France de cross 2027 et des Championnats de France Elite 2027.

Ces décisions sont toujours importantes. Elles engagent naturellement la qualité et l'image de nos compétitions nationales, mais elles engagent aussi des territoires, des collectivités, des clubs, des structures déconcentrées, des équipes d'organisation et de nombreux bénévoles qui se mobilisent parfois pendant plusieurs années pour accueillir l'Athlétisme français dans les meilleures conditions.

Nous avons souhaité appliquer, pour ces attributions, une procédure nouvelle, davantage formalisée, plus transparente et plus lisible.

Ce n'est pas simplement une évolution de méthode. C'est une exigence de gouvernance.

Lorsque nous prenons des décisions importantes pour la Fédération, nous devons pouvoir expliquer sur quels critères elles reposent, dans quelles conditions elles sont préparées et comment elles sont arrêtées.

La transparence ne complique pas l'action. Elle la rend plus solide, elle protège la Fédération, elle respecte les candidats et elle conforte la légitimité de nos décisions.

La journée d'aujourd'hui aura une autre nature. Elle doit nous permettre d'évoquer la vie de la Fédération dans toute sa diversité : l'activité sportive, les clubs, les licences, le running, le PPS, notre plan de développement, les perspectives budgétaires, la gouvernance, la haute performance, notre système d'information, le suivi médical réglementaire, la sécurité des pratiquants et plusieurs questions d'intégrité qui touchent aujourd'hui directement notre sport.

Depuis notre dernière réunion, les événements ont été nombreux.

Certains sont particulièrement encourageants. D'autres appellent de notre part de la vigilance, de la réflexion et parfois des décisions claires.

C'est précisément le rôle du Comité directeur : savoir reconnaître ce qui avance, remercier celles et ceux qui contribuent à nos réussites, mais également regarder sans détour ce qui doit être amélioré, corrigé ou transformé.

Hommage à Gabriel ERCKELBOUT

Avant d'aborder ces différents sujets, je souhaite que nous ayons une pensée particulière pour Gabriel ERCKELBOUT, qui nous a quittés récemment à l'âge de 101 ans.

Gabriel appartenait à ces dirigeants qui ont profondément compté dans l'histoire de notre Fédération, sans jamais chercher à occuper le devant de la scène.

101 années constituent une vie exceptionnelle.

Une vie consacrée à sa famille, à ses proches, à ses engagements, mais aussi, pendant de très nombreuses années, à cette grande famille de l'Athlétisme à laquelle il était profondément attaché.

Gabriel était Trésorier d'honneur de la Fédération Française d'Athlétisme. Cette distinction disait beaucoup de la reconnaissance que notre Fédération lui portait. Elle récompensait un engagement d'une rare fidélité et des responsabilités exercées avec compétence, discrétion et un très grand sens de l'intérêt général.

À partir du milieu des années 1980, il assuma plusieurs fonctions essentielles dans la vie de notre Fédération :

- Il fut Trésorier général adjoint en 1985, puis Trésorier général de 1986 à 1987.
- Il présida ensuite la Commission des finances et du budget de 1987 à 1992, avant de redevenir Trésorier général de 1993 à 1997.

Chacun ici mesure ce que représentent de telles responsabilités.

Les fonctions financières ne sont pas toujours les plus visibles dans une fédération sportive. Elles n'offrent pas nécessairement la même exposition que d'autres missions. Pourtant, elles sont absolument déterminantes.

Elles exigent de la compétence, de la rigueur, une grande disponibilité, de la prudence dans les décisions, mais aussi une très grande honnêteté intellectuelle et morale.

Gabriel possédait toutes ces qualités.

Il faisait partie de ces dirigeants qui considèrent qu'exercer une responsabilité fédérale, ce n'est pas détenir une fonction, mais servir une institution et les valeurs qu'elle porte.

Son attachement à la Fédération n'avait jamais été dissocié de son attachement au terrain.

Licencié et dirigeant au Stade Niortais de 1983 à 2004, il a marqué durablement la vie de son club. Il fut également membre du Comité directeur de la Ligue Poitou-Charentes, contribuant au développement de l'Athlétisme dans son territoire.

Cette dimension locale et régionale était importante pour lui.

Elle nous rappelle que les responsabilités nationales ne prennent véritablement leur sens que lorsqu'elles restent liées à la réalité des clubs, des bénévoles, des compétitions et de la vie quotidienne de notre sport.

Son expérience et ses compétences furent également reconnues au niveau international puisqu'il participa, de 1995 à 1999, aux travaux du Comité cross et route de l'IAAF.

Certains parmi nous l'ont connu et ont pu apprécier sa fidélité, sa simplicité, son sérieux et sa profonde humanité.

La Fédération perd avec lui l'un de ses grands serviteurs. Un dirigeant discret, mais un dirigeant important.

Un homme qui aura marqué son époque et dont le souvenir restera associé à une certaine idée de l'engagement fédéral : rigoureux, loyal et entièrement tourné vers le bien commun.

Au nom de la Fédération Française d'Athlétisme, je souhaite renouveler à sa famille, à ses proches, au Stade Niortais et à tous ceux qui l'ont connu nos condoléances les plus sincères et les plus respectueuses.

La vie fédérale depuis notre dernière réunion

Depuis notre dernière réunion du Comité directeur, notre Fédération a vécu une période particulièrement riche.

Je veux d'abord revenir sur notre Congrès fédéral et notre Assemblée générale, organisés à Saint-Brieuc les 17 et 18 avril derniers.

Je l'ai déjà dit au lendemain de cette Assemblée générale, mais je tiens à le redire devant vous : la Ligue de Bretagne, ses dirigeants, ses équipes, ses bénévoles ainsi que les services fédéraux ont accompli un travail remarquable.

L'organisation de ce Congrès a permis à la Fédération de tenir un rendez-vous important dans de très bonnes conditions, avec plusieurs temps d'échanges utiles : réunions du Conseil national des ligues, des secrétaires généraux, des trésoriers généraux et des directeurs généraux, ateliers consacrés à la formation et à la professionnalisation, remise des distinctions, moment de convivialité organisé par la Ligue de Bretagne et, naturellement, notre Assemblée générale du samedi. Sans oublier la réunion de la Commission outre-mer qui a été organisée au siège de la Fédération le lundi 20 avril.

Une Assemblée générale n'est jamais une simple formalité statutaire. Elle est un moment essentiel de notre fonctionnement démocratique.

C'est le moment où nous présentons notre action, où nous rendons compte, où nous répondons aux interrogations, où les délégués expriment la voix des clubs et où sont prises des décisions qui engagent l'avenir de la Fédération.

Nous savions que cette Assemblée générale se déroulerait dans un contexte particulier.

Notre Fédération a dû faire face, depuis le début de cette mandature, à une situation financière et organisationnelle dont nous avons progressivement mesuré l'ampleur.

Nous avons dû expliquer, documenter, prendre des mesures, engager des audits, améliorer nos procédures et préparer les conditions d'un redressement durable.

Les débats à Saint-Brieuc ont parfois été exigeants et notamment pendant les ateliers. C'est normal. Ils étaient nécessaires. Ils traduisent l'attachement des clubs et des territoires à leur Fédération, mais aussi leur attente légitime de transparence, de sérieux et de résultats.

Je retiens surtout que nous avons pu franchir une nouvelle étape.

Nous ne sommes plus seulement dans le constat des difficultés. Nous sommes désormais dans la construction de solutions, dans le déploiement de notre plan de développement, dans la modernisation de notre fonctionnement et dans la préparation de l'avenir.

Cette transition est importante.

Elle ne signifie pas que toutes les difficultés sont derrière nous. Elle signifie que nous savons désormais où nous voulons aller et que nous avons la responsabilité de tenir le cap.

Je veux également mentionner l'Assemblée générale de la SCIC France Athlétisme, qui s'est tenue il y a deux jours à Paris. Cette structure occupe désormais une place importante dans notre organisation autour du dispositif Athlé Pro.

Elle permet de porter administrativement et financièrement une partie de l'accompagnement de nos athlètes professionnels, en lien étroit avec la Fédération, la Direction technique nationale et le pôle haute performance.

L'Assemblée générale a permis de faire le point sur l'exercice 2025, sur la stabilisation du dispositif, ainsi que sur les perspectives 2026.

La SCIC concerne aujourd'hui 57 athlètes identifiés, avec des contrats de travail ou des contrats d'image, et une volonté d'élargir progressivement l'implication de leur environnement : les clubs, les entraîneurs, les organisateurs de meetings et l'ensemble des acteurs qui peuvent contribuer à mieux valoriser nos athlètes.

C'est un outil utile, mais qui doit rester bien articulé avec la stratégie sportive fédérale.

L'objectif n'est pas de créer une structure parallèle, mais de mieux accompagner nos meilleurs athlètes, de sécuriser leur parcours, de valoriser leur image et de renforcer leur présence sur le territoire, notamment dans nos meetings et nos compétitions nationales.

Une actualité internationale riche, avec des résultats significatifs

Sur le plan sportif, les dernières semaines ont été particulièrement intenses.

Je veux naturellement commencer par les équipes de France qui ont représenté notre pays sur les rendez-vous internationaux :

- Le 12 avril, nos marcheurs étaient engagés à Brasilia dans les **Championnats du Monde de marche par équipes**, que beaucoup continuent à appeler la Coupe du Monde de marche.

Le résultat n'a pas été marqué par un podium, mais il a confirmé la compétitivité de notre marche à très haut niveau.

Aurélien QUINION a pris une très belle sixième place sur le marathon marche, après ses remarquables performances des Championnats du Monde de Tokyo.

L'équipe féminine s'est classée cinquième du semi-marathon, obtenant son meilleur résultat collectif dans cette compétition, et Chloé LE ROCH a terminé quatrième chez les U20.

Il faut regarder ces résultats avec à la fois satisfaction et exigence.

- Satisfaction, parce que nos athlètes sont présents à un niveau très élevé et parce que certaines performances montrent que la marche française dispose de réels atouts.
- Exigence, parce que les athlètes eux-mêmes, comme l'encadrement, n'ont pas envie de se satisfaire uniquement de places d'honneur.

C'est aussi cela, la culture du haut niveau : reconnaître la qualité d'une performance, mais vouloir continuer à progresser pour transformer demain ces places proches du podium en médailles.

- Les **Mondiaux de Relais** organisés à Gaborone, au Botswana, les 2 et 3 mai ont constitué un autre rendez-vous important.

Je veux être très direct : le résultat global a été contrasté. Nous avons engagé plusieurs collectifs avec l'objectif de préparer la suite de la saison et de sécuriser des qualifications pour les Championnats du Monde 2027 à Pékin.

Deux relais féminins ont rempli cet objectif : le 4x400 m féminin, deuxième de sa course de repêchage en 3'24"48, et le 4x100 m féminin, qui a remporté sa course de repêchage en 42"92, ont obtenu leur qualification.

Il faut féliciter les athlètes concernées et leur encadrement. Dans un format aussi exigeant, avec une forte pression et très peu de droit à l'erreur, elles ont su réagir après une première journée difficile.

Mais nous devons également regarder avec lucidité ce qui n'a pas fonctionné pour les autres collectifs. Les relais exigent du temps, de la stabilité, de la précision et une véritable culture collective. On ne construit pas des relais compétitifs au plus haut niveau uniquement à l'approche d'un Championnat.

Il faut inscrire ce travail dans la durée, avec les athlètes, les entraîneurs personnels, la Direction technique nationale et l'ensemble des responsables du programme de performance.

Le rendez-vous de Gaborone doit donc être utilisé comme une étape de travail et d'analyse, dans la perspective des échéances européennes et internationales à venir.

- La marche française a également connu un très beau rendez-vous à Podebrady, le 8 mai pour le traditionnel **Match international de Marche**.

Aurélien QUINION y a confirmé son excellent niveau en terminant sixième du semi-marathon marche en 1 h 24 min 01 s, sous les minima A demandés pour les Championnats d'Europe de Birmingham.

Cette performance pourrait devenir, à l'issue de la saison et après homologation, la première référence nationale officielle sur cette nouvelle distance.

L'équipe masculine française s'est imposée collectivement, tandis que l'équipe féminine a obtenu la deuxième place.

Cette continuité dans les résultats est encourageante.

Elle récompense le travail d'athlètes très engagés, mais aussi celui des entraîneurs, des clubs, de la commission nationale de marche et de l'ensemble des équipes qui accompagnent cette discipline.

- Enfin, il y a quelques jours, à La Spezia, la **Coupe d'Europe du 10 000 m** nous a offert un résultat particulièrement satisfaisant.

L'équipe de France masculine a remporté la compétition, avec une densité remarquable : Simon BÉDARD et Valentin GONDOUIN ont pris respectivement la deuxième et la troisième place, et les Français ont placé trois athlètes dans le top 5.

Chez les femmes, Alessia ZARBO, seule Française engagée, a obtenu une très belle médaille d'argent.

Ces résultats ne sont pas anodins. Ils confirment la très grande vitalité actuelle du fond français. Nous avons la chance de compter sur plusieurs athlètes de très haut niveau, sur une densité masculine remarquable et sur des féminines capables de se confronter aux meilleures Européennes.

À quelques mois des Championnats d'Europe, c'est un signal positif. Mais, là encore, il faut conserver le bon équilibre entre la satisfaction légitime et l'exigence nécessaire.

Le niveau européen sera très relevé. Le niveau mondial l'est davantage encore.

Nos athlètes devront continuer à être accompagnés avec sérieux, avec ambition et avec une attention particulière portée à leur santé, à leur préparation et à leur environnement de performance.

- Je veux également évoquer les **Carifta Games**, organisés à Grenade du 4 au 6 avril.

Cette compétition occupe une place particulière pour nos territoires ultramarins, notamment pour la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane. Elle permet à de jeunes athlètes de se confronter, dans un environnement international particulièrement stimulant, à quelques-unes des meilleures nations de la Caraïbe.

Nous devons continuer à porter une attention particulière à ces parcours.

Nos territoires ultramarins constituent une richesse exceptionnelle pour l'Athlétisme français.

Ils ont leurs spécificités, leurs contraintes géographiques, leurs enjeux de déplacement et de formation, mais aussi un potentiel considérable.

Il est de notre responsabilité de mieux les accompagner et de mieux reconnaître leur contribution à la réussite de notre Fédération.

- Je n'oublie pas non plus les **Championnats d'Europe Masters** à Toruń, disputés du 27 mars au 2 avril.

La délégation française y a une nouvelle fois obtenu de très beaux résultats, en terminant dans le top 5 européen avec 94 médailles, dont 36 titres.

Nos athlètes masters occupent une place importante dans la Fédération. Ils montrent que l'Athlétisme est un sport que l'on peut pratiquer, aimer et servir tout au long de sa vie.

Ils sont aussi, très souvent, des acteurs engagés dans leurs clubs, dans les jurys, dans l'encadrement ou dans l'organisation des compétitions.

Je veux donc féliciter très sincèrement l'ensemble des athlètes engagés sur ces rendez-vous internationaux, leurs entraîneurs, leurs clubs, la Direction technique nationale, les chefs de délégation, les équipes médicales, les services fédéraux et tous ceux qui contribuent à leur préparation et à leur réussite.

Les compétitions nationales : la diversité de notre Athlétisme

Notre activité nationale a, elle aussi, été particulièrement riche depuis la fin du mois de mars.

Nous avons parfois tendance, lorsque les compétitions s'enchaînent, à ne plus mesurer pleinement l'effort que représente leur organisation.

Pourtant, en quelques semaines seulement, la Fédération, ses structures déconcentrées, ses clubs et ses organisateurs ont permis la tenue d'un nombre considérable de Championnats de France, dans des disciplines très différentes et sur l'ensemble du territoire :

- Dès le lendemain de notre dernière réunion du Comité directeur, le 29 mars, les **Championnats de France de trail** ont été organisés au Mont-Ventoux.

Le choix de ce site emblématique a offert un cadre particulièrement fort à cette compétition, dans une discipline qui occupe désormais une place importante dans notre Fédération.

Audrey TANGUY s'est imposée sur le trail long féminin pour son retour après une pause maternité, tandis que Cécile JAROUSSEAU a conservé son titre sur le format court. Chez les hommes, Pierre GALBOURDIN l'a emporté sur le trail court et Florian BERNABEU-SÉGUY sur le trail long.

Au-delà des titres, ces Championnats ont montré la qualité et la profondeur du trail français. Ils ont également rappelé que nous devons continuer à structurer cette pratique, à accompagner ses organisateurs et à faire en sorte qu'elle prenne pleinement sa place dans le projet fédéral.

- Le 11 avril, Aix-les-Bains accueillait les **Championnats de France du 10 000 m**, tandis que Tullins organisait, les 11 et 12 avril, les **Championnats de France des 24 heures**.

À Aix-les-Bains, Alessia ZARBO et Simon BÉDARD ont remporté les titres nationaux.

À Tullins, Nathalie SCHMITT s'est imposée chez les femmes et Gwenaél HELLEUX chez les hommes, pour sa première expérience sur cette distance.

Ces deux compétitions, organisées dans la même ligue au cours du même week-end, illustrent bien la richesse de notre sport : d'un côté, le 10 000 m sur piste (cher à notre ami Loïc RAPINEL), discipline historique, exigeante et directement liée au haut niveau international ; de l'autre, les 24 heures, qui expriment une autre forme de performance, fondée sur l'endurance, la gestion, la résistance mentale et un engagement personnel exceptionnel.

- Le 19 avril, les **Championnats de France d'Ekiden** se sont déroulés à Châtelailon-Plage.

Alès Cévennes Athlétisme a remporté le titre masculin, Ouest Vendée Athlétisme s'est imposé chez les femmes et Zoom Volt Runners a dominé le classement mixte en établissant un record de France de la discipline en 2 h 15 min 47 s.

L'Ekiden est un format très intéressant pour notre Fédération. Il combine la course sur route, l'esprit d'équipe et l'attachement au collectif.

À une époque où beaucoup de pratiquants recherchent à la fois la performance, la convivialité et le partage, ce type d'épreuve a naturellement toute sa place dans notre développement.

- Le 3 mai, Gap accueillait les **Championnats de France de Courses en montagne**, avec les victoires de Nélie CLÉMENT et Romain DISCHER.
- Le même jour, les **Championnats de France de Marathon** se tenaient à Ambès, où Morhad AMDOUNI et Anaïs QUEMENER se sont imposés.
- Le 9 mai, j'ai eu le plaisir d'être présent à Neuf-Brisach pour les **Championnats de France de Marche nordique**.

Je veux redire ici combien cette pratique compte pour notre Fédération.

Elle contribue à diversifier notre offre, à toucher de nouveaux publics, à renforcer notre dimension sport-santé et à montrer que l'Athlétisme ne se résume pas au seul haut niveau ou à la seule performance chronométrique.

L'accueil qui m'a été réservé, la mobilisation des bénévoles et la qualité de l'organisation témoignaient une nouvelle fois de l'engagement considérable de nos clubs et de nos territoires.

- Le lendemain, Troyes accueillait les **Championnats de France des 10 km**.

Jimmy GRESSIER y a parfaitement assumé son statut en remportant le titre en 27 min 46 s, tandis que Louise BAILLY a créé une très belle surprise chez les femmes en s'imposant en 32 min 34 s et en remportant à la fois le titre senior et le titre espoir.

La présence de Jimmy GRESSIER sur un Championnat de France est importante. Depuis son titre mondial sur 10 000 m et sa médaille de bronze sur 5 000 m à Tokyo, il occupe naturellement une place particulière dans notre Athlétisme.

Le voir courir en France, devant le public et aux côtés de nombreux licenciés, contribue au rayonnement de la discipline et à l'envie suscitée auprès des jeunes athlètes.

- Le 14 mai, Steenwerck accueillait les **Championnats de France des 100 km**, avec les victoires de Jason POINTEAU et Camille CHAIGNEAU.

Là encore, je veux saluer les organisateurs et les athlètes engagés. L'ultra-distance fait partie de notre Fédération.

Elle porte des valeurs d'engagement, de persévérance et de dépassement de soi qui méritent toute notre considération.

- Enfin, les 23 et 24 mai, Redon accueillait la **Finale Nationale Equip'Athlé Jean-Paul Bourdon** chez les U16 où j'ai eu le grand plaisir d'être présent.

Le Haute Bretagne Athlétisme l'a emporté en Nationale 1 et l'Athletic Clubs du Littoral 44 en Nationale 2.

Je veux associer ces résultats à une réflexion plus large : l'avenir de notre Fédération se construit d'abord dans les clubs qui accueillent et forment les jeunes.

La performance de demain se prépare aujourd'hui dans les écoles d'Athlétisme, dans les entraînements du mercredi, dans les compétitions par équipes, dans la fidélité des éducateurs, des entraîneurs et des dirigeants.

Lorsque nous parlons de développement, lorsque nous parlons de haut niveau, lorsque nous parlons de résultats internationaux, nous ne devons jamais oublier ce socle.

Les Interclubs : un moment qui dit beaucoup de notre Fédération

Je veux naturellement m'arrêter sur les **Championnats de France Interclubs**, qui ont eu lieu le 17 mai.

Les Interclubs occupent une place particulière dans notre calendrier, mais surtout dans notre culture fédérale. Ils sont certainement l'un des moments où l'on comprend le mieux ce qu'est un club d'Athlétisme.

Le temps d'une journée, la performance individuelle s'inscrit entièrement dans une histoire collective. Chaque point compte. Chaque discipline compte. Chaque athlète compte.

L'athlète international et le jeune qui découvre pour la première fois ce niveau de compétition portent le même maillot et contribuent au même résultat.

Cette année, la **Finale Elite 1** à Montreuil a marqué l'histoire du Championnat de France des clubs, puisque le Stade Bordelais a remporté pour la première fois le titre national, mettant fin à trente années de domination partagée entre le CA Montreuil 93 et l'Entente Franconville Cesame Val d'Oise.

La compétition s'est déroulée dans des conditions météorologiques très difficiles, mais elle a offert un moment sportif très fort.

En **Elite 2**, l'Amiens UC et l'Athletic Clubs 92 ont obtenu leur retour dans la division supérieure.

Je veux également remercier l'ensemble des clubs qui ont participé aux finales de **Nationale 1A** et **Nationale 1B** organisées à Épinal, Caen, Montpellier, Mantes-la-Jolie, Chartres, Vénissieux, Challans et Blois.

Ce maillage territorial est essentiel. Les Interclubs ne vivent pas uniquement à travers la finale Elite. Ils vivent partout où des clubs se rassemblent, où des bénévoles installent un stade, où des jurys officient, où des entraîneurs accompagnent leurs athlètes et où des dirigeants font vivre leur équipe.

Des résultats historiques en matière de licences et de clubs

Cette activité sportive, cette diversité de pratiques et cet engagement des clubs se retrouvent aujourd'hui dans des indicateurs dont nous pouvons être fiers.

À ce jour, notre Fédération compte **344 084 licenciés**. C'est un nouveau record historique.

Nous comptons également **2 610 clubs affiliés**, ce qui constitue là encore un record.

Ces chiffres sont importants. Ils doivent être regardés avec satisfaction, mais aussi avec responsabilité.

La progression du nombre de licenciés montre que l'Athlétisme attire :

- Il attire par la diversité de ses pratiques.
- Il attire par la qualité de l'accueil proposé dans les clubs.
- Il attire parce qu'il répond à plusieurs aspirations de notre société : le besoin d'activité physique, le goût de la performance, la recherche de santé et de bien-être, l'envie de collectif, le désir d'éducation pour les enfants et les jeunes.

Le record du nombre de clubs affiliés est tout aussi significatif. La Fédération n'existe pas en dehors de ses clubs :

- Ce sont les clubs qui accueillent les pratiquants.
- Ce sont les clubs qui forment les jeunes.
- Ce sont les clubs qui recrutent et accompagnent les entraîneurs.
- Ce sont les clubs qui mobilisent les bénévoles.
- Ce sont les clubs qui organisent les compétitions.
- Ce sont les clubs qui créent, chaque semaine, partout en France et dans nos territoires ultramarins, la réalité de l'Athlétisme.

Nous devons donc continuer à faire de leur accompagnement une priorité absolue.

Cette priorité est au cœur de notre plan de développement :

- Elle ne doit pas rester une déclaration d'intention.

- Elle doit se traduire concrètement : par des outils plus simples, par une meilleure écoute, par un accompagnement adapté aux territoires, par la formation des dirigeants et des encadrants, par la professionnalisation lorsque celle-ci est nécessaire, et par une relation fédérale plus lisible et plus efficace.

Les clubs ne sont pas tous confrontés aux mêmes réalités.

Un club urbain important, un club rural, un club ultramarin, un club formateur, un club très engagé dans l'organisation de courses, un club tourné vers le haut niveau ou un club dont l'action est principalement éducative et sociale n'ont pas exactement les mêmes besoins.

Notre action doit donc être capable de tenir compte de cette diversité. C'est en étant plus proche des réalités du terrain que la Fédération sera véritablement utile.

L'intervention d'Emmanuelle JAEGER, tout à l'heure, sur l'outil de suivi du plan de développement, sera à cet égard particulièrement importante.

Nous avons adopté un plan. Nous avons défini des priorités. Nous avons formulé des engagements.

Il nous faut désormais être capables de suivre leur mise en œuvre, d'en mesurer l'avancement, d'identifier les difficultés et de rendre compte régulièrement aux instances fédérales et aux territoires.

Un plan de développement ne vaut pas seulement par la qualité de son écriture. Il vaut par sa traduction dans la vie concrète de la Fédération et de ses clubs.

Le running et le PPS : une réussite qui nous engage

Je veux maintenant évoquer le développement du running et du PPS.

À ce jour, nous avons enregistré **1 455 257 titres de participation**. Ce chiffre est impressionnant.

Il montre que notre Fédération a changé d'échelle dans sa relation avec les pratiquants de running et avec les organisateurs de courses.

Le PPS est désormais installé dans le paysage de la course sur route en France.

Il a permis de remplacer le certificat médical dans un cadre de prévention, d'offrir un parcours plus adapté aux pratiquants et de placer la Fédération au centre d'un écosystème qui rassemble chaque année des millions de coureurs.

Nous devons nous réjouir de cette réussite. Mais il faut également dire que cette réussite nous engage profondément.

Lorsque plus d'un million de titres de participation sont délivrés en quelques mois, lorsque la Fédération devient l'interlocuteur de très nombreux pratiquants non licenciés et de milliers d'organisateur, nous ne pouvons pas considérer ce sujet comme un simple dispositif technique ou financier.

Il s'agit d'une responsabilité sportive, sanitaire, organisationnelle et stratégique.

- Nous devons veiller à la qualité de l'outil.
- Nous devons garantir la clarté des messages de prévention.
- Nous devons simplifier le parcours lorsque cela est possible.

- Nous devons écouter les difficultés remontées par les organisateurs.
- Nous devons également faire comprendre aux pratiquants que la Fédération n'est pas seulement présente pour délivrer un titre de participation, mais qu'elle porte une responsabilité de prévention, d'accompagnement et de sécurité.

La stratégie running que nous avons adoptée vise précisément à construire cette relation de manière durable.

- Notre objectif n'est pas d'opposer les pratiquants autonomes aux licenciés.
- Notre objectif n'est pas d'opposer la course sur route au stade.
- Notre objectif n'est pas d'opposer les organisateurs aux clubs.
- Notre objectif est de construire ensemble des passerelles.

Un pratiquant qui vient courir sur une épreuve peut demain découvrir un club.

Un club peut développer de nouveaux services à destination des runners.

Un organisateur peut trouver dans la Fédération un partenaire utile, crédible et attentif.

Le running doit devenir une opportunité de développement pour l'ensemble de notre réseau fédéral, et pas seulement une activité parallèle à celui-ci.

C'est pour cette raison que la mise en place du Comité consultatif des organisateurs pour le groupe running est importante.

Les organisateurs doivent pouvoir être entendus. Ils doivent pouvoir exprimer leurs contraintes, leurs interrogations et leurs propositions.

Nous devons pouvoir leur exposer nos objectifs et nos responsabilités.

Ce dialogue ne doit pas être occasionnel ; il doit devenir structuré, régulier et constructif.

La confiance ne se décrète pas. Elle se construit.

Décès en course et conditions climatiques : une responsabilité nouvelle

Cette réflexion sur le running ne peut malheureusement pas être dissociée des événements dramatiques intervenus ces derniers jours.

Dimanche dernier, un coureur de 53 ans est décédé alors qu'il participait à La Pyrénéenne, une course de 10 kilomètres organisée dans le 20e arrondissement de Paris.

Le même week-end, plusieurs événements ont été fortement perturbés par les températures élevées.

À Maisons-Alfort, plusieurs coureurs ont dû être hospitalisés, dont certains en urgence absolue.

D'autres situations préoccupantes ont également été signalées sur plusieurs courses.

Je veux d'abord adresser, au nom de la Fédération, nos pensées les plus sincères à la famille et aux proches du coureur décédé.

Un décès au cours d'une compétition est un drame humain.

Pour la famille, naturellement et pour les proches. Pour les autres participants. Pour les bénévoles. Pour l'organisateur. Pour tous ceux qui avaient préparé un moment qui devait être un moment de sport et de partage.

Nous devons aborder ce sujet avec beaucoup de retenue et d'humilité.

Il serait irresponsable de tirer immédiatement des conclusions définitives sur les causes précises de chaque accident ou d'affirmer qu'un dispositif particulier aurait nécessairement permis d'éviter un drame.

Mais il serait tout aussi irresponsable de ne pas nous interroger.

Le développement massif de la course à pied, l'arrivée de pratiquants aux profils très différents, la multiplication des événements et l'évolution très sensible des conditions climatiques créent des responsabilités nouvelles pour les organisateurs comme pour la Fédération.

Notre réglementation running prévoit déjà des dispositions en matière de ravitaillement, de rafraîchissement, d'épongeage ou de brumisation lorsque les conditions météorologiques le justifient.

Mais nous devons probablement aller plus loin.

Nous devons réfléchir à des protocoles plus précis en cas de chaleur importante.

Nous devons mieux définir les conditions dans lesquelles un horaire doit être avancé, une distance adaptée, une épreuve interrompue ou annulée.

Nous devons mieux accompagner les organisateurs dans leurs décisions, car celles-ci sont souvent difficiles à prendre et peuvent avoir des conséquences importantes.

Nous devons également renforcer les messages adressés aux pratiquants.

Une course, même populaire, même festive, même disputée sur une distance apparemment accessible, reste un effort physique qui peut comporter des risques, particulièrement lorsque les températures sont inhabituelles ou lorsque l'état de santé du pratiquant appelle une vigilance particulière.

Ce sujet va donc être traité sérieusement, sans polémique inutile, mais sans attendre non plus qu'un nouveau drame nous oblige à agir.

Le PPS fait partie de cette réflexion. Il n'a jamais eu vocation à garantir l'absence de tout accident, ce qu'aucun dispositif ne pourrait faire.

En revanche, il doit pleinement contribuer à une démarche de prévention efficace, comprise et réellement suivie par les pratiquants.

Nous devons donc examiner avec attention les retours d'expérience, dialoguer avec les organisateurs et nous assurer que notre dispositif de prévention est à la hauteur de la responsabilité nouvelle que nous assumons dans le running français.

La surveillance médicale réglementaire : protéger les athlètes et assumer nos obligations

La protection de la santé des pratiquants nous conduit également à évoquer la surveillance médicale réglementaire des athlètes.

Nous rencontrons actuellement des difficultés avec certains athlètes dans le respect de leurs obligations.

Je veux être clair : la surveillance médicale réglementaire ne constitue pas une contrainte administrative secondaire.

Il n'est pas un formulaire à remplir pour satisfaire une exigence de procédure.

Il est un outil de protection des sportifs.

Il s'inscrit dans notre responsabilité de Fédération délégataire, dans notre responsabilité d'encadrement du haut niveau et dans notre devoir de vigilance à l'égard des athlètes.

Nous devons naturellement chercher à améliorer l'accompagnement.

Lorsqu'une procédure est mal comprise, nous devons l'expliquer. Lorsqu'elle est inutilement complexe, nous devons chercher à la simplifier. Lorsque des difficultés pratiques existent, nous devons aider à les résoudre.

Mais l'accompagnement ne peut pas signifier le renoncement aux obligations.

Un athlète de haut niveau bénéficie d'un environnement, d'un accompagnement, d'un statut et d'un soutien.

En contrepartie, il doit respecter les règles qui permettent de protéger sa santé et d'assurer la cohérence de notre politique de performance.

La Fédération devra donc être à la fois disponible et ferme.

Ce sujet est traité en lien étroit avec la Direction technique nationale, les équipes médicales, les entraîneurs, les clubs et, bien entendu, les athlètes eux-mêmes.

Le SI-FFA : ne plus différer une transformation nécessaire

Je souhaite maintenant évoquer notre système d'information fédéral.

Je sais que ce sujet peut apparaître moins spectaculaire que les performances sportives, les titres ou les grands événements. Pourtant, il touche directement la vie quotidienne de notre Fédération et de nos clubs.

Les difficultés rencontrées avec le SI-FFA sont aujourd'hui trop nombreuses et trop visibles pour que nous puissions simplement continuer à les gérer au fil de l'eau.

Les clubs les subissent. Les ligues et les comités les subissent. Les utilisateurs les subissent.

Les salariés de la Fédération les subissent également, puisqu'ils doivent répondre aux sollicitations, corriger les dysfonctionnements, contourner certaines limites de l'outil et maintenir un service malgré un système devenu insuffisamment adapté à nos besoins.

Je veux d'ailleurs remercier les équipes qui, chaque jour, assurent cette continuité.

Les difficultés que nous constatons ne doivent pas conduire à mettre en cause celles et ceux qui font fonctionner l'outil avec les moyens dont ils disposent.

Mais la conclusion est désormais claire : notre système d'information doit être remplacé.

Il ne s'agit plus de savoir s'il faut engager cette transformation.

Il s'agit de déterminer comment nous allons la conduire, selon quel calendrier, avec quels moyens, avec quelles priorités et avec quelles garanties pour les clubs et pour la Fédération.

Notre Fédération évolue rapidement. Elle compte plus de licenciés. Elle développe les titres de participation. Elle gère de nouveaux services. Elle doit disposer d'informations fiables pour piloter son action. Elle doit garantir la sécurité des données. Elle doit proposer aux clubs des outils plus simples et plus efficaces. Elle doit mieux articuler ses différents systèmes, éviter les doubles saisies, améliorer l'expérience utilisateur et disposer d'un outil capable d'accompagner durablement notre développement.

Le remplacement du SI-FFA n'est donc pas un simple chantier informatique.

C'est un chantier stratégique. C'est un chantier de simplification. C'est un chantier de service aux clubs. C'est un chantier de modernisation de notre organisation et c'est aussi un chantier de confiance.

Lorsque les outils fonctionnent mal, c'est la relation entre la Fédération et ses utilisateurs qui se dégrade.

À l'inverse, lorsque les outils sont fiables, simples et utiles, ils facilitent la vie des clubs et renforcent la qualité de l'action fédérale.

Nous devons donc avancer avec méthode, éviter les solutions improvisées, bien recueillir les besoins, sécuriser les choix et assurer une gouvernance rigoureuse du projet.

Mais nous ne devons plus différer cette transformation.

Tests SRY, décision du CIO et responsabilité de la Fédération

Je veux également évoquer un sujet sensible, complexe, mais que nous ne pouvons pas éviter : les tests SRY et la protection de la catégorie féminine dans le sport de haut niveau.

World Athletics a adopté une réglementation qui impose, pour l'accès à la catégorie féminine dans certaines compétitions comptant pour le classement mondial, la possibilité de demander un test de dépistage du gène SRY, réalisé par prélèvement buccal ou sanguin.

Cette réglementation, entrée en vigueur en septembre 2025 et actualisée en décembre dernier, prévoit une mise en œuvre progressive en commençant par les compétitions internationales de plus haut niveau.

Le Comité international olympique a, de son côté, annoncé le 26 mars dernier une politique relative à la protection de la catégorie féminine dans le sport olympique, avec le recours à ce même type de dépistage pour l'accès aux épreuves féminines olympiques à partir des Jeux de Los Angeles 2028.

Cette clarification était attendue. Elle répond à une demande forte de lisibilité et d'équité dans le sport féminin. Mais elle ne règle pas toutes les difficultés.

Le CNOSF a d'ailleurs souligné, dès le lendemain de l'annonce du CIO, que ces tests soulèvent des questions éthiques, scientifiques et pratiques majeures, particulièrement en France, où leur réalisation se heurte actuellement aux dispositions de nos lois de bioéthique et du Code civil. Notre Fédération est directement concernée.

Nous soutenons la nécessité de protéger la catégorie féminine et de garantir l'équité des compétitions. Cette position est claire.

Mais nous devons également agir dans le respect du droit français, dans le respect de la dignité des personnes et avec une attention absolue à la confidentialité et à la protection des athlètes concernées.

Ce sujet ne peut être traité par slogans.

Il nécessite un dialogue avec les pouvoirs publics, avec le CNOSF, avec World Athletics, avec les autorités médicales et juridiques compétentes, et naturellement avec les athlètes.

Nous devons nous assurer que nos athlètes puissent participer aux compétitions internationales dans des conditions réglementaires sécurisées, sans que la Fédération ou les athlètes ne soient placés dans une situation impossible au regard du droit français.

Nous devons aussi rappeler avec la plus grande force qu'aucune athlète ne doit être exposée à la suspicion, à la stigmatisation ou à des commentaires portant atteinte à sa dignité.

World Athletics elle-même rappelle dans sa réglementation que les informations médicales doivent être traitées comme des données sensibles, que toute stigmatisation est interdite et que l'apparence d'une athlète ne peut justifier aucune campagne ou mise en cause personnelle.

Notre responsabilité est donc double : défendre l'équité sportive et protéger humainement les athlètes.

C'est la seule ligne qui soit à la fois responsable, juridiquement soutenable et conforme aux valeurs que nous devons porter.

Les Enhanced Games et Mouhamadou Fall : une ligne qui ne peut souffrir d'ambiguïté

Je veux enfin évoquer les Enhanced Games et la participation de Mouhamadou FALL à cette manifestation organisée à Las Vegas.

Je souhaite être très clair sur ce sujet, en tant que Président de la Fédération Française d'Athlétisme : cette compétition va à l'encontre de toutes les valeurs que nous défendons et de tout ce que notre Fédération représente.

Elle va à l'encontre de l'éthique sportive.

Elle va à l'encontre de l'intégrité des compétitions.

Elle va à l'encontre de l'égalité entre les athlètes.

Elle va à l'encontre de la protection de leur santé.

Et, au fond, elle va à l'encontre de l'essence même du sport.

Les Enhanced Games ne proposent pas une autre vision du sport.

Ils revendiquent une rupture avec les principes fondamentaux sur lesquels repose toute pratique sportive digne de ce nom.

Ils assument un modèle dans lequel le recours aux produits dopants serait non seulement toléré, mais présenté comme une forme d'innovation, de performance ou de spectacle.

Pour la Fédération Française d'Athlétisme, cela est totalement inacceptable.

Notre Code d'éthique et de déontologie est d'ailleurs extrêmement clair.

Son article 11 rappelle que « *l'essence même du sport, et a fortiori de l'athlétisme, commande que chacun pratique sa ou ses disciplines, de façon digne, intègre et loyale* ».

Il précise également que cette exigence implique notamment « *le refus du dopage, qui abolit l'égalité dans la compétition sportive* ».

Ces mots doivent nous guider.

- Le dopage n'est pas un détail réglementaire.
- Le dopage n'est pas un choix individuel sans conséquence collective.
- Le dopage n'est pas une option de performance.
- Il détruit la confiance dans les résultats.
- Il remet en cause l'équité entre les sportifs.
- Il met en danger la santé des athlètes.
- Il trahit le travail des entraîneurs, des clubs, des officiels et des bénévoles.
- Il fragilise enfin la crédibilité de notre sport auprès du public et des jeunes générations.

Nous ne pouvons donc pas accepter qu'une compétition cherche aujourd'hui à banaliser ce que le mouvement sportif combat depuis des décennies.

Nous ne pouvons pas accepter que la transgression des règles devienne un argument de communication ou un modèle économique.

Nous ne pouvons pas accepter que l'on fasse croire aux jeunes sportifs que la réussite pourrait se construire en dehors des règles, de l'éthique et du respect de soi-même comme des autres.

Le cas de Mouhamadou FALL rend évidemment ce sujet plus sensible pour notre Fédération. Il a été champion de France et international français.

Mais au-delà d'une situation individuelle, c'est bien une question de principes qui est posée.

Porter le maillot de l'équipe de France, ce n'est pas seulement réaliser des performances. C'est aussi représenter des valeurs, respecter des règles communes et incarner une certaine idée du sport.

Notre responsabilité est donc d'être fermes, cohérents et sans ambiguïté.

La Fédération Française d'Athlétisme condamne clairement les Enhanced Games, leur logique et la banalisation du dopage qu'ils cherchent à promouvoir.

Par conséquent, nous considérons que la participation d'un athlète aux Enhanced Games constitue une violation de notre Code d'éthique et de déontologie et nous devons en tirer les conséquences.

Nous continuerons à défendre un athlétisme digne, intègre, loyal et respectueux de la santé des sportifs.

Nous continuerons également à soutenir avec détermination les actions de prévention et de lutte antidopage, notamment auprès des jeunes générations.

Car la performance sportive n'a de sens que lorsqu'elle est obtenue loyalement, dans le respect des règles et des valeurs qui fondent notre discipline.

Sur ce sujet, il ne peut y avoir aucune hésitation.

Gouvernance et finances : consolider durablement la Fédération

Plusieurs interventions prévues aujourd'hui permettront d'approfondir les sujets relatifs aux finances, à la gouvernance et à l'organisation de la Fédération.

Je ne veux pas anticiper les présentations qui seront faites par le Trésorier général, le Directeur général, la Présidente déléguée ou le Directeur technique national.

Mais je veux rappeler le sens général de notre démarche.

Depuis le début de cette mandature, nous avons dû traiter une situation difficile :

- Nous avons découvert une situation financière très dégradée.
- Nous avons identifié des insuffisances dans nos procédures.
- Nous avons constaté l'absence de certains outils de pilotage et de transmission.
- Nous avons dû agir rapidement pour sécuriser la Fédération, comprendre les causes des difficultés, mettre en place des contrôles et préparer les conditions du redressement.

Ce travail était indispensable et il se poursuit.

L'intervention du Trésorier général sur l'élaboration du budget révisé 2026 et sur la préparation des budgets 2027 et 2028 doit nous permettre de travailler dans une logique de visibilité et d'anticipation.

- Nous devons retrouver une trajectoire financière solide.
- Nous devons maîtriser nos dépenses.
- Nous devons renforcer nos procédures.
- Nous devons être capables d'identifier les investissements stratégiques qui conditionnent notre avenir : le système d'information, l'accompagnement des clubs, le développement du running, la haute performance, la formation, les événements et les outils de pilotage.

La rigueur financière n'est pas l'ennemie du développement. Au contraire, elle en est la condition.

- Une Fédération qui ne maîtrise pas ses comptes ne peut pas investir durablement.
- Une Fédération qui ne contrôle pas ses procédures ne peut pas demander la confiance de ses clubs.
- Une Fédération qui ne sait pas anticiper ne peut pas construire un projet ambitieux.

Le point qui sera présenté sur la cellule gouvernance et intégrité s'inscrit dans cette même logique.

La gouvernance ne consiste pas simplement à respecter des textes.

Elle consiste à organiser la décision, à garantir les contrôles, à prévenir les conflits d'intérêts, à assurer la traçabilité, à protéger l'institution et à rendre compte de manière claire.

Nous avons engagé ce travail. Nous devons le poursuivre avec constance.

Il n'a pas vocation à alourdir inutilement le fonctionnement de la Fédération.

Il a vocation à le sécuriser, à le rendre plus fiable et à restaurer durablement la confiance.

La haute performance : accompagner l'ambition de nos athlètes

L'intervention de Frank BIGNET permettra également de faire un point d'étape sur la Direction technique nationale et sur l'Athlé Pro.

Le haut niveau reste naturellement une mission essentielle de notre Fédération.

Nos résultats récents montrent que nous disposons d'athlètes capables d'ambitions importantes : dans le fond, dans la marche, dans les relais féminins, dans plusieurs disciplines techniques et, plus largement, au sein d'une génération qui doit être accompagnée avec exigence et confiance.

Mais le très haut niveau est aujourd'hui plus complexe que jamais.

Le talent ne suffit pas. Il faut un environnement technique solide. Il faut un accompagnement médical de qualité. Il faut une relation claire entre les entraîneurs personnels, les clubs, les structures d'entraînement et la Direction technique nationale. Il faut aussi pouvoir accompagner les athlètes dans leur parcours professionnel, dans leurs contraintes économiques, dans leur exposition médiatique et dans la gestion de leur équilibre personnel.

L'Athlé Pro doit contribuer à cette ambition.

Nous devons permettre à nos meilleurs athlètes de se préparer dans les meilleures conditions, tout en conservant un lien fort avec leurs clubs et avec la Fédération.

L'objectif est clair : construire une performance durable, responsable et fidèle à nos valeurs.

Conclusion

Cette troisième réunion de l'année intervient à un moment important pour notre Fédération.

Nous avons derrière nous plusieurs mois très intenses. Des mois pendant lesquels nous avons dû faire face à des difficultés importantes. Des mois pendant lesquels nous avons aussi connu de très belles réussites sportives. Des mois pendant lesquels nos clubs ont continué à progresser, à accueillir davantage de licenciés et à démontrer leur formidable vitalité. Des mois pendant lesquels le développement du running et du PPS a changé l'échelle de notre action.

Nous entrons désormais dans une nouvelle phase.

- Il nous faut consolider ce qui a été engagé.
- Il nous faut transformer nos orientations en réalisations concrètes.
- Il nous faut préparer les prochains budgets.
- Il nous faut suivre précisément notre plan de développement.
- Il nous faut moderniser notre système d'information.
- Il nous faut mieux accompagner les clubs.
- Il nous faut sécuriser le développement du running.
- Il nous faut protéger la santé des pratiquants et des athlètes.
- Il nous faut rester exigeants sur l'intégrité de notre sport.
- Et il nous faut continuer à préparer nos équipes de France aux grandes échéances qui les attendent.

Nous pouvons être fiers de la dynamique de notre Fédération.

Des clubs engagés. Des bénévoles mobilisés. Des athlètes ambitieux.

Mais ces réussites ne doivent jamais nous conduire à l'autosatisfaction. Elles nous obligent.

- Plus une Fédération grandit, plus elle doit être solide.
- Plus elle développe de nouvelles activités, plus elle doit être responsable.
- Plus elle porte d'ambitions, plus elle doit être exigeante sur sa gouvernance, ses finances, ses outils et ses valeurs.

Je suis convaincu que nous avons aujourd'hui les moyens de construire une Fédération plus forte, plus moderne, plus proche des clubs et plus lisible pour l'ensemble de nos pratiquants.

Cela demandera du travail. Cela demandera parfois des décisions difficiles. Cela demandera de la constance. Cela demandera aussi de savoir dépasser les intérêts particuliers pour servir l'intérêt général de l'Athlétisme français.

C'est notre responsabilité commune.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement, sur votre expérience et sur votre attachement à notre Fédération.

Je vous remercie.

ÉCHANGES

Martine PREVOST souligne que les épisodes de fortes chaleurs ont mis en évidence le nombre d'accidents survenant lors des courses sur route. Elle indique toutefois qu'il n'existe actuellement aucune source d'information fiable permettant de quantifier précisément le nombre de décès intervenant à l'occasion de ces épreuves. Les organisateurs n'ont en effet ni obligation particulière ni intérêt spécifique à communiquer sur ces situations.

Elle estime que la Fédération française d'athlétisme devrait renforcer ses messages de prévention en fonction des conditions météorologiques, qu'il s'agisse des périodes de fortes chaleurs ou de grand froid. Elle souhaite également que les recommandations diffusées dans le cadre du Pass Prévention Santé (PPS) soient développées afin de mieux sensibiliser les pratiquants.

Elle souligne par ailleurs que l'augmentation de l'âge moyen des coureurs accroît mécaniquement le risque d'accidents cardiaques et renforce la nécessité d'agir en matière de prévention.

Martine PREVOST souhaiterait par conséquent qu'un dispositif de déclaration des accidents et des décès soit mis en place. Elle fait le parallèle avec les revues de morbi-mortalité pratiquées dans les établissements hospitaliers, qui permettent d'analyser les causes de tels événements et d'en tirer des enseignements. Elle considère toutefois qu'une telle obligation déclarative ne peut relever de la seule Fédération et qu'une démarche devrait être engagée auprès du ministère afin de rendre cette déclaration obligatoire pour les organisateurs.

*Pour **Jean-Claude VOLLMER**, il convient de fixer des limites applicables aux compétitions et de transmettre ces références aux organisateurs. Il insiste également sur l'importance de renforcer les messages de prévention diffusés dans le cadre du PPS.*

Interrogé sur la question de la Surveillance Médicale Réglementaire (SMR), Frank BIGNET, Directeur technique national, indique que sur les 435 sportifs soumis à cette obligation, 139 dossiers présentent actuellement des éléments de non-conformité. Parmi eux, 60 athlètes n'ont entrepris aucune démarche.

Il précise que la Fédération entend renforcer les mesures applicables à l'égard des sportifs ne respectant pas leurs obligations de SMR. Ainsi, même lorsqu'ils auraient réalisé les performances requises, ces athlètes ne pourraient pas être retenus pour les compétitions nécessitant une sélection fédérale.

***Philippe LEYNIER** rappelle que la Surveillance Médicale Réglementaire ne doit pas être perçue comme une simple contrainte administrative. Elle constitue avant tout un outil permettant aux athlètes d'améliorer leur état de santé, de prévenir les blessures et d'optimiser leurs performances.*

***Jérôme NICAULT** souligne que la prévention ne doit pas se limiter aux seules pratiques de running. Des accidents surviennent également sur les stades et nécessitent une vigilance comparable. Il indique par ailleurs que les ligues peuvent rencontrer des difficultés pour assurer le suivi des athlètes dont la SMR n'est pas à jour, dans la mesure où certains d'entre eux ne résident pas nécessairement sur le territoire de leur ligue d'appartenance, voire en dehors du territoire national.*

7. PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE – INTERVENTION D'EMMANUELLE JAEGER

La Présidente déléguée présente plusieurs points relatifs au suivi du plan de développement fédéral ainsi qu'à l'avancement de la stratégie running.

1. Présentation du nouvel outil de suivi du plan de développement fédéral

Emmanuelle JAEGER présente le nouvel outil de suivi du plan de développement fédéral, conçu afin d'assurer un pilotage transversal et partagé des 117 actions inscrites dans le plan adopté par la Fédération.

Elle précise que cet outil permet :

- d'offrir aux licenciés une visibilité générale sur l'état d'avancement des actions engagées en application de la stratégie fédérale adoptée;
- d'assurer un suivi régulier et une mise à jour continue par les services fédéraux ;
- de permettre aux Vice-présidents et élus référents de vérifier la bonne déclinaison de la politique fédérale par les commissions et par l'ensemble des parties prenantes concernées.

L'outil est structuré par axes stratégiques et permet d'identifier les actions réalisées, celles engagées ainsi que les projets en cours de déploiement.

Des exemples d'actions menées ou initiées sont présentés dans les différents axes du plan de développement : animation territoriale, performance sociétale, pratiques compétitives, pratiques évolutives, accompagnement des clubs ainsi que relations et influences.

ECHANGES

*À la suite de cette présentation **Marc LE MERCIER** s'interroge sur la possibilité d'étendre aux ligues l'outil de suivi du plan de développement présenté. Il rappelle que les ligues sont désormais à mi-mandat et qu'un tel dispositif pourrait leur permettre de structurer et de valoriser le suivi de leur propre plan de développement régional.*

***Dominique FOURNET** estime pour sa part que les présidents de commissions devraient également avoir accès à cet outil afin de pouvoir assurer un suivi efficace des actions relevant de leur périmètre de responsabilité, identifier les éventuels retards et engager les mesures nécessaires à leur réalisation.*

Il souligne par ailleurs que le simple fait de clôturer une action ne constitue pas, à lui seul, un indicateur suffisant de réussite. Selon lui, il conviendrait de définir, dès le lancement de chaque action, des critères d'évaluation permettant d'en mesurer l'efficacité. Si l'atteinte de l'objectif fixé demeure un élément essentiel, il apparaît également nécessaire d'apprécier les moyens mobilisés et les coûts engagés afin d'évaluer l'efficacité globale de l'action conduite.

2. Stratégie running – volet réglementaire et environnemental

La Présidente déléguée présente ensuite les travaux engagés dans le cadre de la stratégie running fédérale, notamment sur le volet réglementaire relatif à la protection de l'environnement dans les espaces naturels.

Elle indique qu'une modification de la réglementation running a été proposée afin d'intégrer un nouveau titre relatif aux règles techniques et de sécurité, spécifique à la protection de l'environnement dans les espaces naturels.

Cette évolution réglementaire a été souhaitée et portée par les organisateurs des grands événements running. La création du Comité consultatif des organisateurs a permis de structurer cette concertation et de répondre aux attentes exprimées par les organisateurs, en coopération étroite avec la Commission nationale Running.

Le nouveau dispositif vise notamment à :

- responsabiliser les organisateurs lors du passage des parcours dans les espaces naturels ;
- renforcer la concertation avec les gestionnaires des sites concernés ;

- intégrer des préconisations relatives aux parcours, au balisage, à la gestion des déchets, aux nuisances sonores et visuelles, à la sensibilisation des participants et à la désignation d'un référent environnement.

3. Autres sujets relatifs à la stratégie running

Emmanuelle JAEGER évoque également plusieurs autres sujets inscrits dans la stratégie running fédérale :

- les travaux Commission Nationale Running relatifs à la vérification des sociétés de chronométrie et d'inscription en ligne et qui permettent d'améliorer la fiabilité et la fluidité de la remontée des nombreux résultats ;
- les réflexions conduites par la Commission Nationale Running concernant les relations entre juges-arbitres et organisateurs ;
- les sujets liés au PPS, notamment les bilans techniques, financiers.
- le suivi médical dans le cadre du PPS : la Présidente déléguée rappelle que le rôle de la Fédération est avant tout d'informer, de sensibiliser et de responsabiliser les pratiquants sur les enjeux liés au suivi médical et aux précautions à prendre dans le cadre de leur pratique sportive. Elle souligne que les conditions climatiques particulièrement intenses et parfois imprévisibles observées ces derniers jours ont démontré la nécessité de renforcer encore l'accompagnement des organisateurs de manifestations running sur ces sujets. Toutefois, elle rappelle également que les pratiquants doivent eux-mêmes être pleinement acteurs de leur sécurité et de leur santé dans leur pratique sportive. À ce titre, la Fédération poursuit le développement et la diffusion de contenus de prévention et d'information santé régulièrement renouvelés à destination des pratiquants.
- La Présidente déléguée indique également que la Fédération souhaite renforcer l'observatoire des données relatives aux accidents et décès intervenant lors des courses running, grâce au croisement de plusieurs sources d'informations, même si les données actuellement disponibles demeurent encore partielles.
- Enfin, elle rappelle que la pratique au sein des clubs affiliés constitue également un levier important de prévention et de protection de la santé des pratiquants. L'encadrement par des entraîneurs formés permet notamment une meilleure progressivité de l'effort, un accompagnement adapté aux capacités des pratiquants ainsi qu'une pratique plus sécurisée et favorable au renforcement de la santé.

Plusieurs axes doivent encore être entamés et notamment le sujet du réseau départemental et régional, le sujet des labels, le sujet des avantages licenciés sur les courses ;

La Présidente déléguée évoque ensuite les innovations actuelles dans le running et notamment le développement de nouvelles pratiques autour du Gravel Running et des courses

sur tapis ; L'écosystème du running évolue également du fait du changement d'organisateur pour le Marathon de Paris avec l'arrivée de la société CADENCE en remplacement de la société Amaury Sport Organisation. Emmanuelle JAEGER salue à ce titre le partenariat et le travail accompli en collaboration avec ASO pendant toutes ces années sur le marathon et le semi-marathon de Paris. La Fédération sera bien entendu proactive pour travailler étroitement avec les nouveaux gestionnaires.

4. Lancement de la plateforme MyDataRun

Enfin, Emmanuelle JAEGER annonce le lancement officiel de la plateforme « MyDataRun » au mois de juin 2026.

Cette nouvelle plateforme s'inscrit dans la stratégie fédérale de modernisation des outils et de développement de l'écosystème running.

ÉCHANGES

Jérôme NICAULT fait état de l'existence d'une commission d'enquête sénatoriale consacrée aux contraintes pesant sur la pratique du running et susceptibles d'en limiter l'accès. Il souligne que la Fédération française d'athlétisme pourrait apparaître à contre-courant des réflexions engagées dans ce cadre dès lors qu'elle renforce la réglementation.

Emmanuelle JAEGER souligne que la Fédération a été particulièrement sollicitée ces dernières semaines en raison des épisodes de fortes chaleurs. Elle indique que les messages délivrés aux médias ont systématiquement rappelé les préconisations de la Fédération en matière de prévention, disponibles sur le site fédéral, ainsi que les ressources pédagogiques et vidéos destinées à sensibiliser les pratiquants aux risques liés aux conditions climatiques. Elle considère que la Fédération renforce ainsi pleinement son rôle en matière de sécurité et de prévention au bénéfice des athlètes et des coureurs.

Dominique FOURNET estime qu'il convient de renforcer le message porté par la Fédération lors du salon organisé à l'occasion du Marathon de Paris : l'adhésion à un club constitue une véritable valeur ajoutée pour les pratiquants. Elle permet une meilleure préparation, réduit les risques de blessure et favorise la réussite des objectifs sportifs, notamment dans la perspective d'un marathon.

Dominique PIGNET interroge ensuite les intervenants sur la cohérence des distances autorisées pour les catégories jeunes. Il relève des différences selon les disciplines pratiquées, notamment entre le cross-country et le trail, les contraintes apparaissant plus restrictives dans le cadre du cross.

Jean-Claude VOLLMER indique la nécessité de faire évoluer ces distances. Il souhaite que la CNE soit également associée à cette réflexion.

Jean GRACIA rappelle que les évolutions réglementaires présentées lors de cette séance concernent exclusivement les dispositions relatives aux espaces naturels.

Il précise que l'ensemble de la réglementation running, y compris les dispositions relatives aux distances de course, fera l'objet d'une révision globale qui sera soumise à l'approbation du prochain Comité directeur d'Albi. Il précise que la réflexion sur la réflexion sur les distances des courses de jeunes constitue un travail qui doit impliquer de nombreuses commissions : CNJ, CNR, CSR et CNE.

RÈGLEMENTATIONS DES MANIFESTATIONS RUNNING

VOTE (uniquement sur la partie sur les espaces naturels)

Validation par le Comité directeur - unanimité

8. TRÉSORIER GÉNÉRAL – INTERVENTION DE FRÉDÉRIC BURLETT

Le Trésorier général indique que son intervention a pour objet d'informer les membres du Bureau fédéral de l'état d'avancement des travaux relatifs à l'élaboration du budget révisé 2026 ainsi qu'à la préparation des budgets prévisionnels 2027 et 2028.

Il souligne la volonté de la Fédération d'anticiper davantage ses travaux budgétaires afin d'améliorer la visibilité financière, de faciliter la prise de décision et d'assurer une information régulière de l'ensemble des acteurs concernés.

➤ Procédure d'élaboration du budget révisé 2026

En préambule, le Trésorier général insiste sur l'importance du respect des procédures internes qui constituent un gage de rigueur et de bonne gouvernance financière.

Il rappelle également l'objectif stratégique de reconstitution des fonds propres de la Fédération, en consacrant chaque année une part significative des excédents dégagés à leur renforcement, afin d'atteindre à terme un niveau proche de 4 000 000 €.

Il indique par ailleurs que des recettes supplémentaires sont attendues sur l'exercice 2026, permettant d'envisager le renforcement de certaines lignes budgétaires votées lors de l'Assemblée générale de Saint-Brieuc.

Le Trésorier général présente ensuite le calendrier actualisé des travaux budgétaires ainsi que les différents acteurs mobilisés dans cette démarche (élus, salariés et cadres techniques). Il précise que l'objectif est de soumettre un projet de budget révisé 2026 au Bureau fédéral du 9 juillet 2026, puis au Comité directeur du 23 juillet 2026.

Il informe également les membres du Bureau fédéral de la mise en place de réunions de suivi budgétaire trimestriel réunissant le Trésorier général, le Directeur général, le Directeur financier, la contrôleuse de gestion ainsi que les responsables des principaux pôles de la Fédération (DTN/EDF, Organisation-Marketing, Développement, Communication et Gouvernance).

Ces réunions ont pour objectif d'actualiser régulièrement les prévisions d'atterrissage de l'exercice en cours, d'identifier les éventuels écarts et d'anticiper les ajustements nécessaires. Une première série de réunions s'est tenue au début du mois d'avril.

Enfin, le Trésorier général officialise l'investissement réalisé dans un nouveau logiciel de gestion intégré, dont le déploiement contribuera à renforcer la qualité du pilotage financier et à améliorer encore l'efficacité du suivi budgétaire.

➤ **Procédure d'élaboration du budget 2027 & 2028**

Le Trésorier général présente ensuite l'organisation retenue ainsi que le calendrier prévisionnel de préparation des budgets 2027 et 2028.

Il confirme que le processus d'élaboration du budget prévisionnel 2027 sera avancé dans le temps, avec pour objectif une finalisation dès le début du mois de novembre 2026. Cette anticipation permettra aux responsables budgétaires de disposer d'une meilleure visibilité pour engager leurs actions et leurs dépenses dans les meilleures conditions.

Par ailleurs, les premières orientations budgétaires pour l'exercice 2028 seront définies au cours du dernier trimestre 2026. Elles seront présentées, conformément aux engagements pris, lors de l'Assemblée générale d'avril 2027 afin d'offrir au Comité directeur et aux structures fédérales une vision pluriannuelle de la trajectoire financière de la Fédération.

ÉCHANGES

Dominique FOURNET s'interroge sur l'appropriation des orientations politiques fédérales par les responsables de pôles. Il souhaite également savoir de quelle manière les présidents de commissions seront associés aux arbitrages budgétaires qui interviendront dans le cadre de l'élaboration du budget révisé ainsi que des budgets des exercices à venir.

Frédéric BURLETT indique qu'aucune action nouvelle ne sera engagée dans le cadre du budget révisé. Il précise que les ajustements envisagés consisteront uniquement à renforcer ou à accompagner les dispositifs déjà approuvés lors de l'Assemblée générale.

Jean GRACIA précise que les orientations budgétaires relatives aux exercices à venir feront également l'objet d'un examen et d'une validation par le Bureau fédéral lors de sa réunion du mois de juillet.

Dominique PIGNET s'interroge sur la possibilité d'affecter une partie des recettes issues du PPS au financement des équipements sportifs.

Jean GRACIA répond que les ressources supplémentaires générées par ce dispositif demeurent très insuffisantes pour financer à elles seules des équipements sportifs. Il rappelle que la Fédération française d'athlétisme ne dispose pas des moyens financiers de fédérations telles que celles du football ou du tennis et qu'il convient de tenir compte de cette réalité dans les ambitions portées en matière d'équipements.

Marc LE MERCIER estime néanmoins que la Fédération pourrait jouer un rôle utile en identifiant, sur les territoires, les équipements prioritaires et les projets qui mériteraient d'être soutenus ou financés.

Franck BIGNET précise que les financements accordés par l'Agence Nationale du Sport constituent essentiellement des crédits d'amorçage et ne couvrent jamais une part majoritaire du coût d'un équipement. Il rappelle que le financement principal relève des collectivités territoriales. Il considère toutefois que la FFA pourrait intervenir en amont sur des missions d'ingénierie, d'accompagnement des porteurs de projets ou encore en soulignant auprès des financeurs la crédibilité des dossiers présentés.

9. GOUVERNANCE

➤ Point sur la cellule gouvernance et intégrité

Le Président Jean GRACIA présente les travaux conduits par la cellule gouvernance et intégrité. Il rappelle que cette instance a pour mission de définir et de rappeler les orientations stratégiques devant guider l'action des différentes structures concernées, notamment le Comité de prévention du dopage, la Commission pour la performance sociétale, le Comité éthique et déontologie ainsi que le service juridique de la Fédération.

Il indique que le premier axe prioritaire concerne la lutte contre le dopage. Il rappelle que cette question constitue un principe fondamental sur lequel la Fédération française d'athlétisme entend conserver une position particulièrement ferme et sans ambiguïté.

À ce titre, il condamne avec la plus grande fermeté le concept des Enhanced Games, compétition organisée aux États-Unis autorisant l'usage de produits destinés à améliorer artificiellement les performances sportives, en contradiction avec les valeurs défendues par la Fédération et le mouvement sportif.

Le deuxième axe concerne le déploiement du plan de « Safeguarding », destiné à prévenir et lutter contre toutes les formes de violences susceptibles de toucher les athlètes. Après l'adoption de ce plan, l'objectif est désormais d'accompagner les clubs afin qu'ils puissent disposer des outils et des procédures nécessaires pour identifier, prévenir et gérer ces situations.

Le troisième axe porte sur la question de la laïcité. Une circulaire spécifique a été élaborée afin d'anticiper et de sécuriser le traitement de situations pouvant s'avérer complexes sur le terrain.

S'agissant de la gouvernance fédérale, le Président rappelle que plusieurs dispositifs ont déjà été mis en place afin de prévenir les conflits d'intérêts et de renforcer la transparence au sein de la Fédération. Il indique toutefois qu'il souhaite aller plus loin en s'appuyant sur l'outil européen SIGGS « *Support the Implementation of Good Governance in Sports* », développé sous l'impulsion du mouvement olympique européen. Cet outil permet d'évaluer le niveau de performance d'une organisation en matière d'intégrité, d'autonomie et responsabilité, de transparence, de démocratie et participation, d'inclusion, diversité et droits, et de durabilité environnementale.

Enfin, il rappelle la nécessité de sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'Athlétisme à l'interdiction de participer à des paris sportifs portant sur les compétitions de la discipline. Il insiste sur l'importance d'une information régulière et d'une vigilance collective sur ce sujet afin de préserver l'intégrité des compétitions et l'image de l'athlétisme.

ECHANGES

Jérôme NICAULT indique que certaines collectivités territoriales, notamment en Île-de-France, accordent une importance particulière au respect de l'engagement républicain et des principes de laïcité par les associations sportives. Il rappelle que des formations sur cette thématique sont proposées par l'OFA, afin d'accompagner les structures dans la compréhension et l'application de ces principes.

Daniel BUZZI souligne que les membres de la Commission des équipements sportifs sont parfois attaqués de manière virulente pour leurs décisions alors qu'ils s'attachent à évaluer les équipements avec intégrité et objectivité. Il attire l'attention sur certaines pratiques consistant à déclarer des performances ou des records comme ayant été réalisés sur des équipements homologués alors que les compétitions se sont en réalité déroulées sur des installations non conformes. Ces résultats sont ensuite enregistrés sur le SI-FFA comme ayant été réalisés sur un autre équipement, ce qui constitue une falsification des informations déclarées et porte atteinte à l'intégrité des résultats.

Marc LE MERCIER estime que certains dossiers examinés par le Comité d'éthique et de déontologie concernent des situations de faible gravité qui pourraient être traitées à l'échelon régional. Il évoque notamment des différends ou altercations entre acteurs d'un même club. Il suggère, pour ce type d'affaire, la mise en place d'un premier niveau d'examen au sein des ligues, assorti d'une possibilité d'appel devant l'instance fédérale. Une telle organisation permettrait, selon lui, de rapprocher le traitement des situations du terrain tout en allégeant la charge de travail du service juridique et du Comité d'éthique et de déontologie.

Alain MARTRE partage cette analyse et n'est pas opposé à la création de comités régionaux d'éthique et de déontologie. Il rappelle qu'il existe déjà des référents éthiques régionaux au sein des ligues. Il considère également qu'une réflexion pourrait être menée sur l'attribution d'un pouvoir de sanction au Comité d'éthique et de déontologie, par exemple sous la forme d'un avertissement, afin de renforcer la portée de ses conclusions, parfois perçues comme insuffisamment contraignantes par les victimes.

Emmanuelle JAEGER rappelle que l'examen des dossiers au niveau national présente plusieurs avantages. Il permet notamment de garantir une égalité de traitement entre les parties concernées, d'assurer une cohérence dans l'analyse des situations et dans les suites qui leur sont données, tout en limitant les risques de conflits d'intérêts ou de décisions influencées par des relations de proximité entre les acteurs concernés.

Élodie CAIRO indique que les référents éthiques régionaux peuvent déjà intervenir dans le traitement de certaines situations, notamment en contribuant aux phases d'instruction des dossiers. Elle rappelle également que les services de la DRAJES peuvent être amenés à intervenir selon la nature des faits examinés.

Jean GRACIA précise que l'action de la DRAJES et celle de la Fédération, par l'intermédiaire du Comité d'éthique et de déontologie, doivent demeurer clairement distinctes. Cette séparation est particulièrement importante dans les dossiers relatifs aux violences sexistes et sexuelles, pour lesquels les deux institutions peuvent être amenées à intervenir simultanément, chacune dans le cadre de ses compétences propres.

Dominique PIGNET estime qu'il convient de renforcer l'information et la sensibilisation des acteurs fédéraux, de nombreuses règles et procédures n'étant pas nécessairement connues sur le terrain. Il cite notamment l'exemple de l'intervention de la DRAJES, qui n'agit pas dans le cadre pénal. Dans certaines situations, notamment lorsqu'une infraction est susceptible d'être caractérisée, il appartient aux structures concernées de saisir les autorités compétentes. À défaut, leur responsabilité pourrait être interrogée en raison de l'absence de signalement ou de plainte.

Anne TOURNIER-LASERVE souligne les difficultés rencontrées par certains dirigeants de clubs dans l'application des règles relatives à la laïcité, notamment sur la question du port du voile. Elle souhaiterait que des supports d'information simples, pratiques et facilement mobilisables soient mis à disposition des clubs afin de les accompagner dans la gestion de ces situations.

Jean GRACIA rappelle qu'une circulaire ainsi qu'une fiche pratique consacrées à cette thématique ont déjà été élaborées et diffusées sur le site internet fédéral. Il reconnaît toutefois la nécessité de renforcer la communication autour de ces outils afin d'en améliorer la connaissance et l'appropriation par les acteurs de terrain.

Jérôme NICAULT considère qu'il serait pertinent d'intégrer davantage les questions relatives à la laïcité dans le module de formation « Responsabilité et éthique ». Il indique qu'une demande a été formulée auprès de l'OFA afin que les règles applicables en matière de laïcité soient prochainement intégrées à ce module. Il rappelle également que le module 313 est spécifiquement consacré aux problématiques liées à la laïcité et constitue déjà une ressource de référence sur ce sujet.

➤ **Candidature internationale à European Athletics**

Le Président Jean GRACIA informe qu'il achève actuellement son quatrième mandat au sein de European Athletics et qu'il ne pourra donc pas solliciter un nouveau mandat au sein de cette institution.

Dans cette perspective, il souhaite qu'Emmanuelle JAEGER poursuive la représentation française au niveau européen en présentant sa candidature aux prochaines élections d'European Athletics aux postes de Vice-Présidente et de membre du Conseil.

La campagne électorale débutera en décembre 2026 pour s'achever en avril 2027.

VALIDATION DE LA CANDIDATURE D'EMMANUELLE JAEGER

VOTE

Validation par le Comité directeur de la candidature d'Emmanuelle JAEGER - unanimité

➤ **Candidature internationale à World Athletics**

Le Président rappelle que l'élection des dirigeants de World Athletics interviendra avant l'ouverture des Championnats du Monde de Pékin, en septembre 2027. Il souligne que ce type d'élection nécessite une campagne de longue haleine, menée plusieurs mois en amont auprès des fédérations nationales membres.

La Présidente déléguée constate que la France ne dispose plus de représentant au sein des instances dirigeantes de World Athletics depuis la non-réélection de Bernard AMSALEM en 2019. Elle rappelle que la FFA avait présenté la candidature de Jean GRACIA lors des élections de 2023, sans succès.

Considérant qu'il est essentiel que la France continue de peser dans les instances internationales de l'Athlétisme, elle propose de présenter la candidature de Jean GRACIA aux postes de Vice-Président et de membre de Conseil de World Athletics.

Le Président est conscient des difficultés inhérentes à cette démarche, qui implique une importante campagne internationale auprès de nombreuses fédérations. Il souligne également que les exigences de représentation équilibrée entre les femmes et les hommes renforcent la concurrence entre les candidats masculins comme cela avait été le cas en 2023.

Jean GRACIA insiste par ailleurs sur la nécessité de renforcer la présence de la francophonie au sein des instances sportives internationales, aujourd'hui largement dominées par le monde anglophone.

VALIDATION DE LA CANDIDATURE DE JEAN GRACIA

VOTE

Validation par le Comité directeur de la candidature de Jean GRACIA - unanimité

Enfin, le Président de la Fédération informe les membres que le CNOSF a décidé de soutenir la candidature de Bernard AMSALEM pour un nouveau mandat au sein du Comité International des Jeux Méditerranéens (CIJM).

Celui-ci sera ainsi le candidat présenté par le CNOSF pour exercer les fonctions de Vice-Président et de membre du Conseil exécutif de cette organisation.

L'élection correspondante se tiendra au mois d'août 2026.

- Pause déjeuner à 12h15 –
- Reprise à 14h –

10. DIRECTEUR GENERAL – INTERVENTION DE JÉRÔME VILLON

Le Directeur général présente un point d'étape relatif aux ressources humaines, à la structuration de l'administration fédérale ainsi qu'aux principaux événements fédéraux à venir.

Ressources humaines

Depuis le dernier Comité directeur de fin mars 2026, plusieurs recrutements ont été réalisés avec l'arrivée de Ryan ABERKANE, doctorant CIFRE au sein du pôle expertise, ainsi que Pierre MERCIER au sein de l'OFA.

De nouvelles arrivées sont également programmées avec le recrutement de Myriam HADJ-CHAIB au service juridique (arrivée 8/06) et de Cyril MANDARD en qualité de Directeur des Systèmes d'Information (arrivée le 1^{er} septembre).

Le Directeur général annonce également le départ à venir de Benoît PONTON à la fin du mois d'août 2026. Une réflexion est actuellement engagée avec la direction du pôle marketing / organisations concernant le périmètre des missions et les modalités de remplacement du poste.

Plusieurs évolutions internes témoignent par ailleurs de la dynamique de structuration et de valorisation des compétences au sein de l'administration fédérale. Des évolutions de fonctions ont ainsi été opérées dans différents pôles : formation, communication, institutionnel, organisations et développement.

Le Directeur général souligne que ces mouvements s'inscrivent dans la continuité du travail engagé depuis plusieurs mois afin de consolider l'administration fédérale, professionnaliser son fonctionnement et accompagner le développement des activités fédérales.

Il rappelle que cette démarche avait déjà été évoquée lors de la récente Assemblée générale et qu'elle se poursuit de manière structurée.

Structuration de l'administration fédérale

Le Directeur général présente ensuite plusieurs projets de modernisation des outils et des processus administratifs.

Un nouvel outil de gestion du cycle de vie des contrats (CLM) est en cours de déploiement.

Celui-ci doit permettre de centraliser l'archivage contractuel, de sécuriser les procédures de négociation et de signature, de standardiser certains contrats et de renforcer la maîtrise des risques juridiques.

Une intégration complète est prévue d'ici la fin de l'automne 2026. Le dispositif est déjà utilisé sur certains contrats médicaux.

Le Directeur général évoque également l'évolution des outils financiers avec la migration vers la solution cloud SAGE Intacct.

Cette transformation permet notamment la mise en place de modules achats, de budget analytique et de trésorerie, ainsi qu'une amélioration de la dématérialisation des procédures et de la gestion comptable.

Enfin, un chantier de refonte des sites internet des clubs, ligues et comités est actuellement engagé afin d'améliorer la cohérence, la lisibilité et la modernisation des outils numériques fédéraux.

Point d'étape sur les événements fédéraux

Le Directeur général fait ensuite un point sur les principaux événements fédéraux à venir.

Concernant le Meeting Diamond League de Paris du 28 juin, il indique que la dynamique billetterie est très positive avec 93 % de taux de remplissage à date.

La Fête des Clubs affiche complet avec une forte mobilisation des clubs franciliens. Plusieurs têtes d'affiche internationales et françaises ont déjà été annoncées.

S'agissant des Championnats de France Elite organisés à Albi du 24 au 26 juillet 2026, le lancement de la billetterie connaît un démarrage encourageant, supérieur à celui observé lors de l'édition 2023 organisée dans la même ville.

Championnats de France Avenir 2026 et lancement de la marque U*NXT

Le Directeur général présente enfin le dispositif mis en place autour des Championnats de France Avenir 2026 organisés au stade Charléty du 16 au 19 juillet 2026 ainsi que le lancement de la nouvelle marque « U*NXT », dédiée à l'univers jeunes.

Cette nouvelle identité vise à proposer une expérience renouvelée autour des compétitions jeunes, mêlant performance sportive, culture urbaine, animation événementielle et activation partenaires. L'événement réunira les catégories U18, U20 et U23 sur quatre jours de compétition avec près de 3 000 engagements attendus et environ 400 clubs représentés.

Le Directeur général présente également le dispositif expérientiel « Adidas x U*NXT XP » prévu le 24 juin à l'Adidas Arena. Cette opération a pour objectif de promouvoir l'athlétisme auprès des jeunes publics à travers des animations, défis sportifs, espaces immersifs et activations partenaires.

Enfin, il détaille le plan de communication déployé autour de la marque U*NXT et des Championnats de France, comprenant campagnes digitales, relations presse, mobilisation des réseaux sociaux, influenceurs et actions ciblées auprès des clubs et licenciés.

ÉCHANGES

Jean-Marie BELLICINI s'interroge sur la question de l'archivage des documents fédéraux. Il indique conserver à son domicile un volume important d'archives et souligne que de nombreux anciens responsables ou élus de la Fédération se trouvent dans une situation similaire. Il s'interroge sur le devenir de ces documents, dont certains peuvent présenter un intérêt historique ou administratif important pour la Fédération.

Jérôme VILLON confirme qu'un important travail de recensement et de tri des archives devra être engagé. L'objectif est, à terme, de procéder à la numérisation de l'ensemble des archives papier conservées tant chez des particuliers que sur différents sites de stockage, notamment à Rungis. Il précise que cette opération pourra être conduite lorsque le service informatique aura été doté d'un Directeur des systèmes d'information et que le service des moyens généraux aura été renforcé par l'arrivée d'un nouveau salarié. Ces recrutements sont prévus début septembre.

Alain BULOT interroge ensuite les actions U-NXT dans les ligues et souhaite connaître la fréquence de son déploiement dans les régions.

Julien RIPERT indique que, pour sa première année de mise en œuvre, le dispositif sera déployé une fois par an par région.

Philippe BOIDÉ souligne que cette démarche n'en est qu'à sa phase de lancement et qu'il conviendra, à terme, d'envisager une montée en puissance progressive au cours des prochaines années.

Franck BIGNET rappelle que le développement territorial du projet UNEX reposera sur l'implication de l'ensemble des acteurs concernés ; l'engagement collectif des athlètes, des partenaires et des structures déconcentrées de la Fédération, notamment dans les actions de détection et d'accompagnement. Il confirme qu'il s'agit aujourd'hui d'une phase de démarrage appelée à se développer progressivement.

Dominique FOURNET s'interroge enfin sur l'évolution des missions de Thibaud DESCHAMPS et sur son positionnement au sein de l'organisation fédérale, dans la mesure où celui-ci intervenait jusqu'à présent principalement sur les questions relatives au secteur Forme-Santé et qu'il sera désormais affecté à d'autres missions de développement.

Frank BIGNET répond que Guillaume GEISLER travaille actuellement à l'évolution du contrat de délégation conclu avec l'État. L'objectif est de pouvoir bénéficier soit de l'affectation d'un Conseiller Technique Sportif supplémentaire, soit de financements permettant le recrutement d'un salarié dédié.

Colette RUINEAU rappelle que le travail de détection constitue déjà un axe important des actions conduites dans le cadre du Projet Sportif Fédéral (PSF). Elle souligne qu'une action de détection à destination des catégories U14 est notamment demandée aux Comités départementaux. Les informations recueillies à l'occasion de ces opérations pourront utilement alimenter le dispositif U-NXT et contribuer à l'identification de jeunes talents sur l'ensemble du territoire.

11. DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL – INTERVENTION DE FRANK BIGNET

Résultats Équipe de France

Championnats du Monde par équipe de marche – Brasilia – 12 avril

Les résultats sont conformes à l'ambition sportive fixée dans les modalités de sélection : top 12 en individuel et top 5 par équipes.

L'Équipe de France a obtenu la 5^{ème} place par équipes chez les féminines et les athlètes présents à titre individuel ont terminé, 4^{ème}, 6^{ème}. L'athlète disqualifié avait franchi la ligne en 7^{ème} position.

Match U20 de Courses sur route – Oderzo – 1er mai

Les résultats sont conformes à l'ambition sportive fixée dans les modalités de sélection : top 12 en individuel et top 3 par équipes.

L'Équipe de France a obtenu la 1^{ère} place par équipes chez les masculins et la 3^{ème} place chez les féminines. 5 des 8 athlètes retenus ont terminé dans les 12 premiers en individuel dont une place de 3^{ème}.

Championnats du Monde de relais – Gaborone – 2 & 3 mai

Les résultats sont non conformes à l'ambition sportive fixée dans les modalités de sélection : top 8 par équipes et quota pour les championnats du Monde 2027.

Sur les 5 relais engagés, l'Équipe de France obtient 2 quotas sur les relais féminins (4x100 et 4x400). Les relais mixtes ont terminé avec les 7^{ème} et 8^{ème} temps des séries mais n'ont pas été sélectionnés au regard des règles d'accès à la finale.

Match de marche – Podebrady – 9 mai

Les résultats sont conformes à l'ambition sportive fixée dans les modalités de sélection : top 12 en individuel et top 3 par équipes.

L'Équipe de France termine à la 1^{ère} place par équipes chez les seniors hommes et à la 2^{ème} place chez les seniors femmes et U20 hommes et femmes. Sur le plan individuel, 9 athlètes sur 12 engagés terminent dans les 12 premiers.

Coupe d'Europe de 10 000m – La Spezia – 23 mai

Les résultats sont conformes à l'ambition sportive fixée dans les modalités de sélection : top 3 en individuel et top 3 par équipes.

L'Équipe de France termine 1^{ère} par équipes chez les hommes et obtient 3 podiums en individuel sur 5 athlètes engagés. Les 2 autres athlètes sont dans le top 8.

Évolution du PPF

Le Bureau fédéral a validé plusieurs ajustements relatifs au Projet de Performance Fédéral 2025-2029.

Concernant le programme 2036, une reformulation de sa présentation a été adoptée afin de tenir compte de l'arrivée du manager du programme au 1^{er} février 2026 et de préciser les orientations opérationnelles associées.

Par ailleurs, à la demande de l'Agence nationale du Sport, les critères de mise en liste des sportifs de haut niveau évolueront avec la prise en compte des grilles de performance entre le 1^{er} juin et le 31 août dès validation prochaine par la direction des sports.

Le Bureau fédéral a également validé l'ajout de critères objectifs pour l'intégration des athlètes U16 sur la liste Espoirs, combinant les résultats sportifs et les niveaux de performance réalisés au regard des grilles de performance.

Enfin, une mise à jour de la cartographie des structures du Parcours de Performance Fédéral a été actée, avec la suppression des Pôles France de Montpellier, Boulouris et Nancy. Les sportifs de haut niveau présents sur les structures feront l'objet de convention tripartite entre l'athlète, la fédération et le CREPS concerné.

À la rentrée de septembre 2026, la FFA comptera 6 Pôles France, 12 Pôles Avenir et 21 Pôles Espoirs Territoriaux

Du 18 au 20 mai s'est tenu le 1^{er} séminaire des structures du PPF (Pôle France et Pôle Avenir) au CREPS Ile de France de Chatenay-Malabry. L'objectif est de renforcer les synergies entre les 2 niveaux de structure.

COPIL Pôle Territoire

Le Comité directeur est informé de la mise en place de deux comités de pilotage destinés à accompagner le déploiement des priorités fédérales : le COPIL « Programme 2036 », installé le 29 avril 2026, et le COPIL « Professionnalisation », qui se réunira le 02 juin.

Ces instances ont vocation à assurer l'interface entre les élus et les équipes techniques, à permettre les arbitrages stratégiques nécessaires et à réaliser des points d'étape réguliers sur l'avancement des plans d'action engagés.

Leur fonctionnement reposera sur une périodicité trimestrielle afin de garantir un suivi continu et partagé des travaux conduits.

Suivi du contrat de délégation

Signature avant fin juin de la convention d'objectifs interministérielle associant les ministères en charge de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et des Sports, ainsi que les fédérations sportives concernées. La FFA intégrera une annexe afin de préciser l'action fédérale.

Cette convention vise à renforcer la coordination entre les différents acteurs institutionnels autour des enjeux de pratique sportive, de formation, d'accompagnement des sportifs et d'articulation des parcours scolaire, universitaire et sportif.

À partir du dernier trimestre 2026, des actions de sensibilisation à la performance sociétale des sportifs de haut niveau seront mis en place.

Suivi du Projet de Performance Fédéral

Sous la responsabilité de Romain BARRAS, 31 actions ont été réalisées et 12 sont programmées par les responsables de développement disciplinaire.

Celles-ci ont pour objectif de renforcer l'acculturation des entraîneurs à la haute performance via des webinaires, du tutorat, des colloques ou assises ainsi que des travaux de modélisation de la performance.

ECHANGES

Nicolas PARESY demande des précisions sur les actions envisagées à la suite des résultats jugés mitigés obtenus lors des Mondiaux de relais à Gaborone.

Franck BIGNET répond qu'une évolution de l'organisation est prévue afin d'améliorer le fonctionnement et la préparation des relais. Il précise également que les critères de sélection des équipes seront renforcés afin d'accroître le niveau d'exigence. Il souligne par ailleurs que l'augmentation du nombre d'épreuves de relais au niveau international nécessite une densité plus importante d'athlètes performants. Or, les athlètes susceptibles de renforcer les relais sont souvent engagés sur des épreuves individuelles et ne sont pas toujours disponibles pour participer aux compétitions de relais, ce qui constitue une contrainte supplémentaire dans la constitution des équipes.

12. DOSSIERS DU COMITÉ DIRECTEUR – INTERVENTIONS DE NICOLAS PARÉSY & BÉATRICE PFAËNDER

➤ **Processus de validation du PV**

Nicolas PARESY informe les membres du Comité directeur de sa volonté de mettre en place une nouvelle procédure visant à accélérer la diffusion des procès-verbaux auprès de l'ensemble des parties prenantes de l'athlétisme.

Dans ce cadre, il rappelle que le relevé de décisions de chaque instance fédérale (Bureau fédéral et Comité directeur) sera mis en ligne le lundi suivant la réunion concernée. Ainsi, pour la présente réunion, le relevé de décisions sera publié le lundi 1er juin.

Par ailleurs, afin de ne plus attendre la validation du procès-verbal lors de la réunion suivante du Comité directeur, soit plusieurs mois après la tenue de la séance, une nouvelle procédure de validation par voie électronique sera mise en œuvre. Les membres du Comité directeur recevront ainsi le projet de procès-verbal le 15 juin et disposeront d'un délai de cinq jours pour faire part de leurs observations ou valider le document.

Sous réserve de cette validation, le procès-verbal sera ensuite mis en ligne le 21 juin.

Cette évolution des procédures doit permettre de renforcer la réactivité de la Fédération dans la diffusion de l'information, d'améliorer la visibilité des décisions prises par ses instances et d'assurer une meilleure information des structures déconcentrées, des clubs, des licenciés et de l'ensemble des acteurs de l'athlétisme.

➤ **Évolution du nombre de licenciés, de titres de participation et de clubs.**

Un point d'étape est présenté concernant l'évolution du nombre de licences. Au 28 mai 2026, la Fédération enregistre une progression de 2,4 % par rapport à la même date de l'année précédente et une hausse de 2,18 % par rapport au total enregistré à l'issue de la saison 2024-25.

Il est rappelé que l'objectif fixé pour la saison en cours est d'atteindre une augmentation de plus de 2,5 % du nombre de licenciés.

Dans le détail, la quasi-totalité des ligues métropolitaines affiche des effectifs supérieurs à ceux constatés à la fin de la saison 2024-25. Seules les ligues du Centre et de l'Île de France demeurent légèrement en retrait, tout en restant proche des chiffres de référence de la saison précédente.

La situation apparaît plus contrastée dans les territoires ultramarins. À ce stade de la saison, seules la Guyane et la Guadeloupe enregistrent des effectifs supérieurs à ceux observés à l'issue de la saison 2024-25. Il conviendra d'attendre la clôture de la saison sportive pour évaluer la capacité des autres territoires à retrouver ou dépasser leurs niveaux de licenciés de l'exercice précédent.

Par ailleurs, le nombre de Pass Prévention Santé délivrés s'établit à 1 455 257 au 28 mai 2026. Le nombre de clubs affiliés demeure stable et s'élève à 2 610 structures sur l'ensemble du territoire.

➤ **Comité de Prévention Dopage (CPD)**

Michel MARLE intervient pour rappeler les différentes actions conduites par le Comité de prévention du dopage (CPD). Il indique que le CPD se tient à la disposition des athlètes, y compris les week-ends, grâce à un système de permanence téléphonique permettant de les accompagner au mieux sur l'ensemble du territoire national.

Il précise qu'il est ainsi préconisé à tout athlète ayant réalisé une performance à l'étranger de revenir en France afin de se soumettre à un contrôle antidopage homologué dans les 72 heures suivant l'enregistrement du record.

Il remercie par ailleurs la Fédération pour la mise à disposition d'un salarié dédié, Bradley BELO, chargé d'assister le CPD dans l'exercice de ses missions.

Michel MARLE précise également que, pour toute démarche ou relation avec l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD), il convient de passer par la Fédération et de ne pas agir directement auprès de cette instance, afin de garantir un suivi coordonné et conforme aux procédures en vigueur.

Enfin, il souligne que, lors d'une demande de contrôle, il est indispensable de communiquer avec précision le nom de l'athlète concerné, la performance ou le record réalisé ainsi que la localisation exacte de l'athlète, afin de permettre l'organisation et la réalisation du contrôle dans les délais impartis.

Michel MARLE fait également état d'un colloque consacré à la lutte contre le dopage, organisé en présence de Marie-George BUFFET, Jean GRACIA et Frédéric DEPIESSE. Il indique que Marie-George BUFFET conserve la possibilité d'interroger le Gouvernement sur les questions relatives au dopage et qu'elle peut, à ce titre, apporter son soutien à la Fédération si cela s'avère nécessaire.

ECHANGES

Jean GRACIA rappelle que, avant de mettre en œuvre une procédure d'urgence liée à un record de France, il convient de s'assurer qu'il s'agit bien d'un record de France effectivement réalisé et homologable. Il souligne également que toute compétition donnant lieu à l'établissement d'un classement doit être accompagnée de la mise en place d'un contrôle antidopage. Il remercie à cet égard l'ensemble des acteurs mobilisés sur les championnats et les meetings pour leur contribution à l'organisation de ces contrôles.

Serge MOTTIER estime qu'il serait pertinent d'intégrer dans les règlements sportifs un paragraphe spécifique relatif aux obligations en matière de contrôle antidopage, considérant que ces règlements constituent un document de référence largement consulté par les organisateurs. Il pourrait en être de même pour les règles relatives à la laïcité.

Jean-Claude VOLLMER interroge les intervenants sur la prise en charge financière des contrôles antidopage.

Jean GRACIA précise que, dans le cadre du cahier des charges de European Athletics, applicable aux meetings internationaux, cinq contrôles sont à la charge de l'organisateur. Si l'AFLD souhaite la réalisation de contrôles supplémentaires, ceux-ci sont alors financés par l'Agence. En revanche, lorsqu'un contrôle est réalisé dans le cadre de l'homologation d'un record de France, son coût est pris en charge par la FFA.

13. QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses adressées par Jocelyne VILLETON

Question 1: Afin de recenser les entraîneurs, serait-il possible, qu'un adhérent, lors de sa prise de licence mentionne les coordonnées de son entraîneur ?

Philippe LEYNIER précise que c'est déjà le cas mais ce n'est pas obligatoire. En revanche les entraîneurs des athlètes en équipe de France sont recensés.

Question 2: Serait-il possible que les courses 5 km – 10 km – semi-marathon labellisées FFA réservent un quota de dossards aux athlètes licenciés dans un club FFA dans une mesure de 20 % par exemple jusqu'à une semaine ou 10 jours avant la date de la compétition ?

Jean GRACIA : La réflexion est en cours au sein de la CNR et du Comité Consultatif des Organisateurs. Aujourd'hui il est obligatoire pour les organisateurs labellisés de proposer un prix plus élevé pour les non-licenciés mais en effet cela ne résout pas le problème du manque de dossards pour les licenciés, il est donc nécessaire d'étudier effectivement d'autres mesures.

Serge MOTTIER indique que, dans sa ligue, plusieurs organisateurs ont trouvé une solution permettant de préserver l'accès des licenciés aux compétitions. Lors des inscriptions en ligne, deux options distinctes sont proposées : l'une réservée aux licenciés de la FFA, leur donnant accès à un tarif préférentiel ainsi qu'à un quota de dossards prédéfini ; l'autre destinée aux non-licenciés, pour lesquels seuls les dossards restants sont proposés. Ce dispositif permet ainsi de garantir un nombre de places réservé aux licenciés tout en maintenant l'ouverture des compétitions à un public plus large.

Question 3: Pourquoi accepter de nommer des courses labellisées sur route « trail », « Urban trail » ?

Jean GRACIA : C'est en effet un point qui pourra être intégré dans le cadre de la rénovation de la labellisation des courses.

CLÔTURE – PRÉSIDENT DE LA FFA JEAN GRACIA

Le Président remercie l'ensemble des membres du Comité directeur pour leur implication.

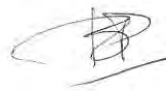
Le prochain Comité directeur se tiendra les 23 et 24 juillet prochain à l'occasion des Championnats de France Elite à Albi

-

- *Fin de la 2^{ème} séquence à 15h45*



Nicolas PARÉSY
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



Béatrice PFAENDER
SECRETARE GENERALE ADJOINTE



ATHLÈ

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

Jeudi 28 mai 2026

RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR
- SIÈGE DE LA FFA -

POINT SUR LES PRÉSENTS – jeudi 28 mai



Président

Jean GRACIA

Membres CD

Mame-Ibra ANNE - Jean-Marc BÉRAUD - Maryse BRETON - Frédéric BURLETT
Elodie-Prisca CAIRO- Odile DIAGANA - Fabrice DUBUISSON - Marcel FERRARI - Emmanuelle
JAEGER - Kevin LEGRAND - Serge MOTTIER - Jérôme NICAULT - Nicolas PARESY - Béatrice
PFAËNDER - Martine PRÉVOST - Caroline PUJOL - Lahcen SALHI - Anne TOURNIER-
LASSERVE - Jocelyne VILLETON - Jean-Claude VOLLMER

Excusés

Dominique CARLAC'H (pouvoir à Jean GRACIA) - Aude CLAVIER (pouvoir à Mame-Ibra ANNE)
Arnaud FLANQUART (pouvoir à Jean-Claude VOLLMER) - Dominique FOURNET (pouvoir à
Caroline PUJOL) – Cécile GILROY – Bertrand HOZÉ - Muriel HURTIS - Philippe LAMBLIN (pouvoir
à Anne TOURNIER-LASSERVE) - Stéphanie MALLET (pouvoir à Béatrice PFAËNDER) - Mélina
ROBERT-MICHON (pouvoir à Odile DIAGANA) Bénédicte ROZE (pouvoir à Fabrice DUBUISSON)

POINT SUR LES PRÉSENTS – Jeudi 28 mai



Président(e)s de commissions-comités

Hors CD

Bernard AMSALEM - Jean-Marie BELLICINI - Daniel BUZZI - Thierry COLLIGNON - Dominique MARRADI - Alain MARTRES – Colette RUINEAU
Michel MARLE (mandaté par Christine NUISSIER)

Président(e)s de ligues

Hors CD

Alain BULOT - Marc CONGRAS - Jean-Pierre DELOY -
Marc LE MERCIER - Dominique PLÉE

Invités permanents

Frank BIGNET - Jérôme VILLON

Direction et DTN

Mehdi BAALA - Philippe BOIDÉ - Claudine DA SILVA-RÉMOND
Guillaume GEISLER - Jérôme LEBORGNE - Philippe LEYNIER
Isabelle MARÉCHAL - Julien RIPPERT

Excusés

Isabelle ARMAND Yves BOISSERIE - Marie-Céline COURTET - Frédéric DAILLE – Fabrice - DESCOMBE - Laurent EGHZARIAN - Christophe HALLEUMIEUX - Laurie FÉLIX - Jean GALFIONE – Patrick LABARUSSIAS -
Christine NUISSIER – Hughes PARSEMAIN - Alix PEARSON - Dominique PIGNET - Cécile VEYRIER

ORDRE DU JOUR

SESSION 1 DU JEUDI 28 MAI

OUVERTURE

- 1/ Introduction
- 2/ Attribution du Championnat de France
- 3/ Attribution du Championnat de France de Cross 2027
- 4/ Attribution du Championnat de France Élite 2027

FIN DE LA 1^{ÈRE} SÉQUENCE

SESSION 2 DU VENDREDI 29 MAI

OUVERTURE

- 5/ Ouverture de la réunion
- 6/ Intervention du Président
- 7/ Intervention de la Présidente déléguée

PAUSE

- 8/ Intervention du Trésorier général
- 9/ Gouvernance

PAUSE DÉJEUNER

- 10/ Intervention du Directeur général
- 11/ Intervention du Directeur Technique National
- 12/ Dossiers du Comité directeur
- 13/ Questions diverses

CLÔTURE

Validation par le Comité directeur



PROCÈS- VERBAL DU COMITÉ DIRECTEUR



PV CD DES 27 & 28 MARS 2026 - INSEP

Validation par le Comité directeur

2. | **ATTRIBUTION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE**

2.1

**TIRAGE AU SORT DE L'ORDRE DE
PASSAGE POUR LES CHAMPIONNATS
DE FRANCE ÉLITE 2027**

2.2 | RAPPEL DE LA NOUVELLE PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DES CHAMPIONNATS

3. | **ATTRIBUTION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE CROSS 2027**

3.1 | RAPPORT DE L'ÉVALUATION DE LA CANDIDATURE

SARREBOURG



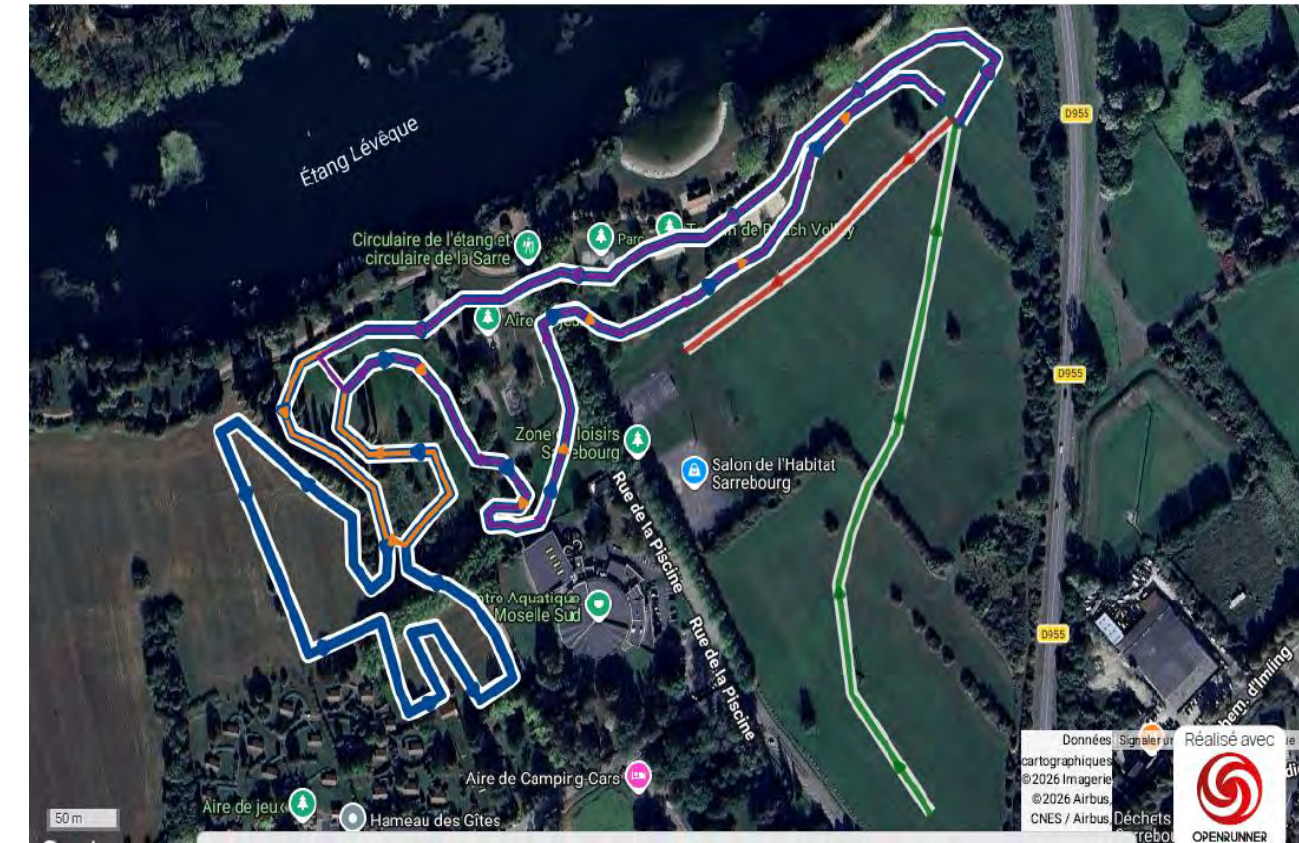
- **Organisateur** : Expertise et expérience de l'organisateur + associations de bénévoles
- **Sportif** : Parcours roulant sur une île de loisir
- **Événementiel** : site de taille moyenne, avec un parcours visible sur une zone restreinte
- Retour dans le Grand-Est (dernier CF de cross en 2019)



- **Événementiel** : Site ouvert, aucune infrastructure présente
- **Événementiel** : site de taille moyenne, besoin de aménagement des espaces
- Structuration du Comité d'Organisation



- **Événementiel** : fermeture, sécurisation de l'espace



3.2 | QUESTIONS / RÉPONSES DES MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR

3.3 | PRÉSENTATION DU CANDIDAT

3.4 | QUESTIONS / RÉPONSES DES MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR

DÉLIBÉRATION ET VALIDATION DE LA CANDIDATURE



Validation par le Comité directeur

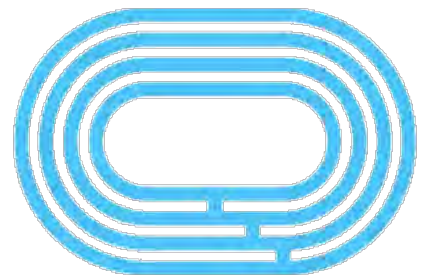
4. | **ATTRIBUTION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE ÉLITE 2027**

4.1 | RAPPORT DE L'ÉVALUATION DES QUATRE CANDIDATURES

RETOUR SUR LE PROCESSUS



- Nouvelle procédure, plus d'intérêt
- Travail **en amont de** l'implantation
- Fluidité à gagner et à améliorer pour les prochains notamment sur les délais de réponse



- Rappel : Classement d'un stade différent de la capacité à accueillir un événement
- Nombreuses différences dans les candidats
- Rappel processus et différentes étapes - Visites sur site (sauf Talence) - Epinal : délégation modifiée



- Inégalité dans la fluidité et la qualité des retours
- Candidats non sélectionnés : discuter des autres accueils possibles
- Présentation qui suit très factuelle : FFA, faisabilité du projet

4 CANDIDATS, 2 NIVEAUX DE CANDIDATURE



- **Organisation** : organisateurs, jurys,....
- **Sportif** : des sites de compétitions & Equipements (qualité du site de compétition, terrain d'échauffements, certification WA, aménagements à prévoir ou limitations,...)
- **Événementiel** :
 - **Aménagements extra-sportifs** (aménagements temporaires ou non, village, VIP, zone technique, tribunes, presse, médical, anti-dopage, animation, billetterie, zone mixte, protocole, zone bénévoles, restauration...)
 - **Accueil des populations sur site** (flux, capacités, coûts associés...)
 - **Attrait / qualité pour la TV**

THONON-LES-BAINS



THONON-LES-BAINS



- **Organisation** : Expertise et expérience de l'organisateur, proactivité à trouver des solutions
- **Événementiel** : La plupart des limites identifiées ont trouvé de potentielles solutions
- **Événementiel** : potentiel des images TV



sous réserve de recevoir les éléments de confirmation et le plan détaillé des installations, et coûts associés ce qui n'a pas encore été transmis

- **Sportif** : Site + piste + terrain échauffement limité (avec piste néanmoins)
- Nombreuses installations temporaires (tribunes) – coûts associés



- **Sportif** : 1 seul sens possible pour le saut à la perche
- **Événementiel** : Flux restent restreints
- En attente de la validation du projet exprimé lors de la visite et du plan détaillé des installations
- Capacité stade



SAINT-ETIENNE



SAINT-ETIENNE



- **Organisateur** : Expertise et expérience de l'organisateur
- **Sportif** : Site + piste adaptée
- Expérience passée des Championnats de France Elite
- Événementiel : potentiel des images TV



- **Sportif** : Aire de lancer proche des aires de saut, contraintes horaires
- Installations temporaires (tribunes opposés)



- terrain échauffement limité (pas de tartan)



EPINAL



EPINAL



- **Organisateur** : Expertise et expérience de l'organisateur
- **Sportif** : Site + piste + piste terrain échauffement
- **Événementiel** : Différence entre les deux visites, une bonne partie des limites 2025 ont trouvé de potentielles solutions



sous réserve de recevoir les éléments de confirmation et le plan détaillé des installations, et coûts associés ce qui n'a pas encore été transmis

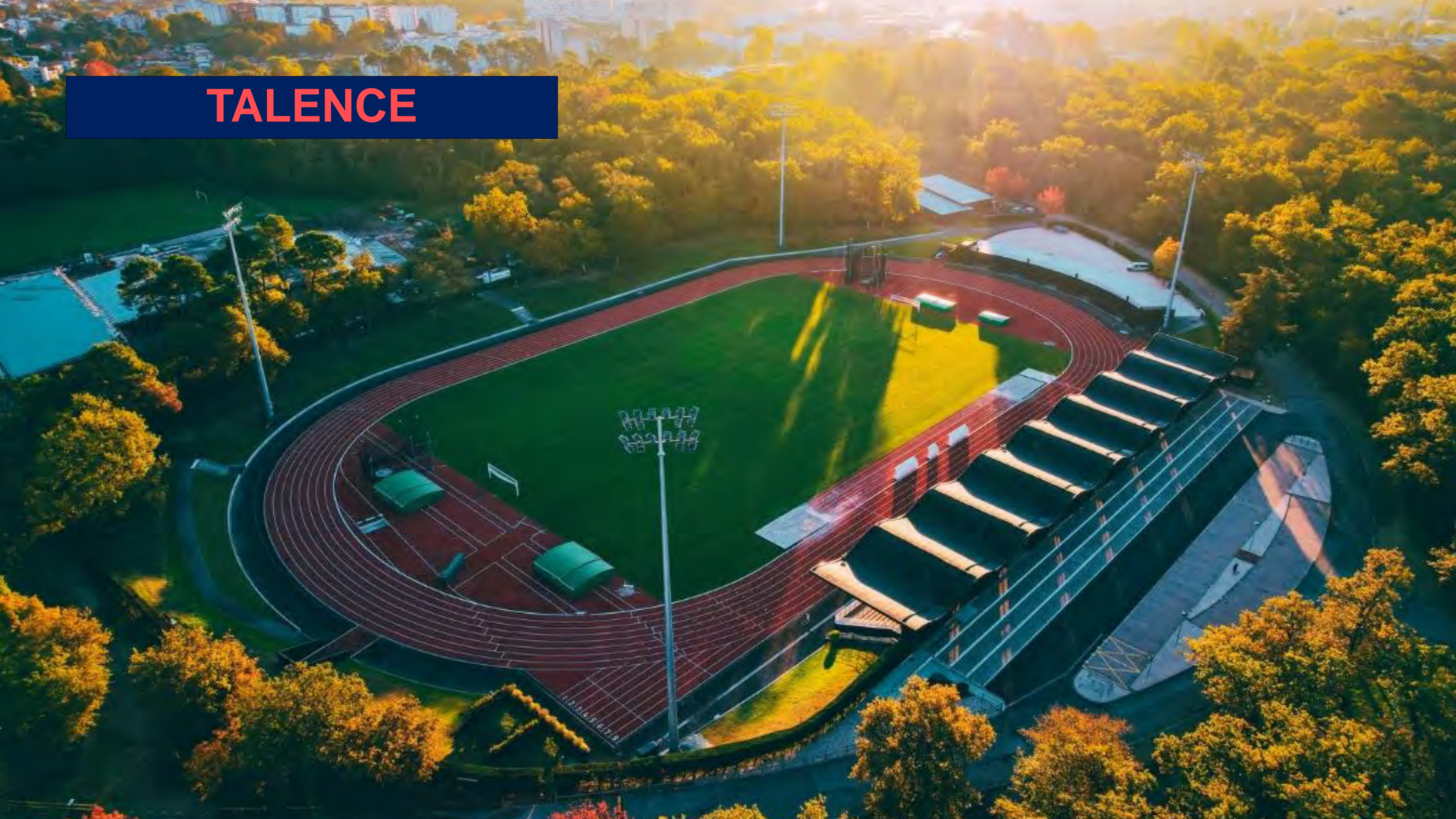
- **Événementiel** : Visibilité sur l'implantations des installations TV



- **Sportif** : **Positionnement du concours de saut à la perche**
- **Événementiel** : Flux restreints sur certaines zones
- En attente de la validation du projet exprimé lors de la visite et du plan détaillé des installations
- Capacité stade (6000 places sur site)



TALENCE



TALENCE



- Organisation : Expertise et expérience de l'organisateur
- Produit TV Télégénique
- Site + piste adaptée + salle échauffement
- Succès de l'édition récente (mais en 2025)



- Flux restreint par endroit
- Visibilité restreinte par endroit (solutions possibles)
- Zone coach de certains concours



4.2 | QUESTIONS / RÉPONSES DES MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR

4.3

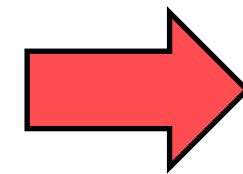
**PRÉSENTATION PAR LES CANDIDATS
ET ÉCHANGES AVEC LE COMITE
DIRECTEUR**

4.11 | DÉLIBÉRATION ET VALIDATION DE LA CANDIDATURE

DÉLIBÉRATION ET VALIDATION DE LA CANDIDATURE



Validation par le Comité directeur



SAINT ETIENNE

FIN DE LA 1ÈRE SÉQUENCE



ATHLÈ

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

vendredi 29 mai 2026

RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR
- EUROPEAN BUSINESS SCHOOL (EBS) -



OUVERTURE DE LA SESSION N° 2

POINT SUR LES PRÉSENTS – Vendredi 29 mai



Président

Jean GRACIA

Membres CD

Mame-Ibra ANNE – Jean-Marc BÉRAUD – Maryse BRETON – Frédéric BURLETT
Elodie-Prisca CAIRO – Odile DIAGANA
Fabrice DUBUISSON – Marcel FERRARI – Dominique FOURNET — Emmanuelle JAEGER —
Kévin LEGRAND - Stéphanie MALLET – Serge MOTTIER – Jérôme NICAULT – Nicolas PARESY
Béatrice PFAÉNDER – Martine PRÉVOST – Caroline PUJOL –
Lahcen SALHI — Jocelyne VILLETON – Jean-Claude VOLLMER – Anne TOURNIER LASSERVE

Excusés

Aude CLAVIER (pouvoir à Mame-Ibra ANNE) – Dominique CARLAC'H (pouvoir à Jean GRACIA)
Arnaud FLANQUART (pouvoir à Jean-Claude VOLLMER) - Cécile GILROY (pouvoir à Marcel
FERRARI) - Muriel HURTIS – Bertrand HOZÉ - Philippe LAMBLIN (pouvoir à Anne TOURNIER
LASSERVE) - Mélina ROBERT-MICHON (pouvoir à Odile DIAGANA) - Bénédicte ROZE (pouvoir à
Stéphanie MALLET)

POINT SUR LES PRÉSENTS – Vendredi 29 mai



Président(e)s de commissions-comités

Hors CD

Bernard AMSALEM - Jean-Marie BELLICINI - Daniel BUZZI
Thierry COLLIGNON - Philippe DUPERREX - Laurent EGHAZARIAN -
Dominique MARRADI - Alain MARTRES - Colette RUINEAU

Président(e)s de ligues

Hors CD

Invités permanents

Alain BULOT - Marc CONGRAS - Marc LE MERCIER
Dominique PIGNET - Dominique PLÉE

Frank BIGNET - Jérôme VILLON

Directeurs et DTN

Mehdi BAALA - Philippe BOIDÉ - Claudine DA SILVA-RÉMOND -
Guillaume GEISLER - Jérôme LEBORGNE - Philippe LEYNIER
Isabelle MARÉCHAL - Alix PEARSON - Julien RIPPERT - Cécile VEYRIER

Excusés

Isabelle ARMAND - Yves BOISSERIE - Marie-Céline COURTET
Frédéric DAILLE - Fabrice DESCOMBE - Jean-Pierre DELOY - Laurie FÉLIX
Christophe HALLEUMIEUX - Patrick LABARRUSSIAS
Hughes PARSEMAIN – Alix PEARSON - Jean GALFIONE - Christine
NUISSIER

6. | INTERVENTION DU PRÉSIDENT

7. | INTERVENTION DE LA PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE

7.1 | PRÉSENTATION DE L'OUTIL DE SUIVI DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT

PRÉSENTATION DE L'OUTIL DE SUIVI

Pilotage - Plan de développement 2025-2029

Tableau de bord



Tous les axes

Animation du territoire

Accompagnement des clubs

Pratiques

Performance sociétale

Relations et influence

Sous-axe - Sélectionner un axe pour affiner par sous-axe

Budget 2026
1 071 500 €

Répartition des actions par niveau de réalisation

Actions totales

117

Réalisées / Renouvelées

16

Initiées / En cours

71

A engager

30

Abandonnées

0

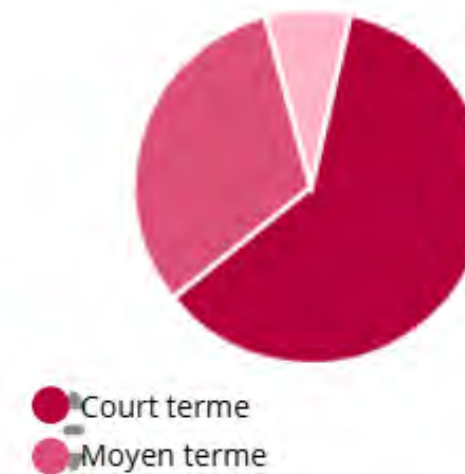
Evolution des actions par année de livraison



Répartition des actions par priorité



Séquençage des actions



Etat d'avancement des actions

Voir les actions

Contrat de délégation



PRÉSENTATION DE L'OUTIL DE SUIVI

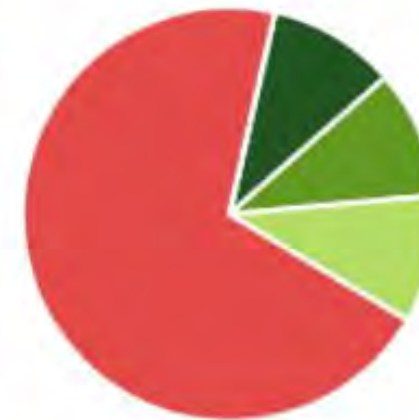


Etat d'avancement des actions

Stratégie d'accompagnement des structures déconcentrées



Politique fédérale des équipement sportifs



PRÉSENTATION DE L'OUTIL DE SUIVI





PRÉSENTATION DE L'OUTIL DE SUIVI

PLAN D'ACTION

Tous les axes ▼

Tous les sous-axes ▼

ACTION

- Championnat de France Elite >
- Création d'une nouvelle offre PPS >
- Refonte du SI-FFA : système d'information de la FFA >
- Convention pluriannuelles avec les ligues >

- Réalisée
- En cours
- À engager/Initiée
- Abandonnée

← Retour

AXE ANIMATION DU TERRITOIRE



Exemple d'action réalisée : Animation des principaux dirigeants de ligues (directeur, Trésoriers, SG)

Exemple d'action initiée / en cours : Animation du réseau des agents de développements (enquête réalisée en mars 2026)

AXE PERFORMANCE SOCIÉTALE



Exemple d'action réalisée : Créer un réseau d'éducateurs/médiateurs "Ethique - Intégrité« - Créer une Cellule Gouvernance Intégrité

Exemple d'action initiée / en cours : Création d'un label "Performance sociale " (6ème domaine) pour les clubs

AXE PRATIQUES COMPÉTITIVES



Exemple d'action réalisée : Création d'une nouvelle offre PPS / Championnats de France

Exemple d'action initiée / en cours : Création de la plateforme MyDataRun

AXE PRATIQUES ÉVOLUTIVES



Exemple d'action réalisée : déploiement athlétif / programme Alumni Atle

Exemple d'action initiée / en cours : Activation formation entraîneurs

AXE ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS



Exemple d'action réalisée / renouvelée : Opération Célébrons nos bénévoles – Appel à projet Crédit mutuel

Exemple d'action initiée / en cours : Refonte du parcours utilisateur / Evolution de l'offre d'adhésion

AXE RELATIONS ET INFLUENCES



Exemple d'action réalisée : Engagement d'une agence marketing pour gérer les droits FFA (Sportfive)

Exemple d'action initiée / en cours : Elaborer un vivier de profil d'acteurs en capacité de prendre des responsabilités internationales / Repenser certains événements pour les rendre plus attractifs

7.2 | **STRATÉGIE RUNNING**

STRATÉGIE RUNNING



- Axe organisateur**
 - Règlementation environnementale
 - Vérification des sociétés d'inscription en ligne
 - Travail de fond de la CNR – relation Juge arbitre/organisateur

- PPS**
 - Bilan technique et financier
 - Point médical
 - Position gouvernementale

- Événementiel et compétition**
 - Championnat de France 5 km

- Autres sujets**
 - Animation réseau/différenciation licenciés/labels

- Veille et innovation**
 - Nouvelle discipline Gravel Running
 - Courses sur tapis
 - Marathon de Paris

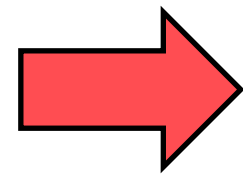
NOUVELLE RÉGLEMENTATION MANIFESTATION RUNNING



AJOUT DU TITRE VI - RÈGLES TECHNIQUES ET DE SÉCURITÉ SPÉCIFIQUES À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES ESPACES NATURELS

- Volonté de le faire figurer dans les règles techniques et de sécurité
- Responsabilisation de l'organisateur en cas de passage du parcours dans tous les espaces naturels
- Sensibilisation à la concertation avec les gestionnaires des espaces
- Insertion de préconisations sur les parcours, le balisage, les nuisances sonores et visuelles, la gestion des déchets et de la signalisation après course, la sensibilisation des pratiquants et de toutes les parties prenantes aux enjeux environnementaux, la désignation d'un référent environnement, l'accès au site, les lieux de ravitaillement

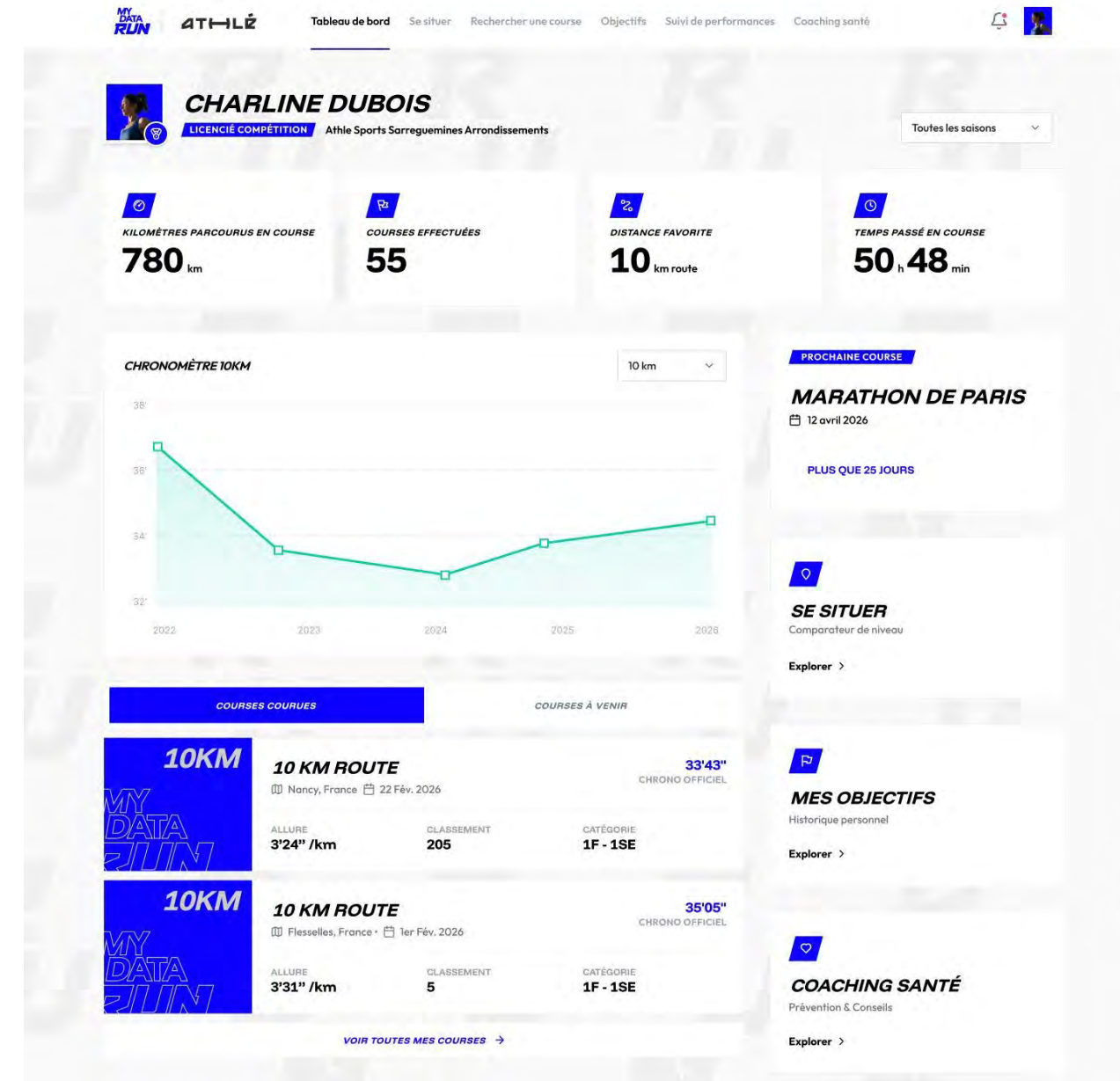
VALIDATION DE LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTATIONS RUNNING



Validation par le Comité directeur

PRÉSENTATION DE L'OUTIL MYDATARUN

MY DATA RUN



Lancement en juin 2026

CHARLINE DUBOIS
 LICENCIÉ COMPÉTITION Athle Sports Sarreguemines Arrondissements

KILOMÈTRES PARCOURUS EN COURSE
780 km

COURSES EFFECTUÉES
55

DISTANCE FAVORITE
10 km route

TEMPS PASSÉ EN COURSE
50 h 48 min



PROCHAINE COURSE
MARATHON DE PARIS
 12 avril 2026
 PLUS QUE 25 JOURS

SE SITUER
 Comparateur de niveau
 Explorer >

MES OBJECTIFS
 Historique personnel
 Explorer >

COACHING SANTÉ
 Prévention & Conseils
 Explorer >

COURSES COURUES		COURSES À VENIR	
10KM	10 KM ROUTE Nancy, France - 22 Fév. 2026 33'43" CHRONO OFFICIEL	10KM	10 KM ROUTE Flasselles, France - 1er Fév. 2026 35'05" CHRONO OFFICIEL
ALLURE 3'24" /km	CLASSEMENT 205	CATÉGORIE 1F - 1SE	ALLURE 3'31" /km
			CLASSEMENT 5
			CATÉGORIE 1F - 1SE

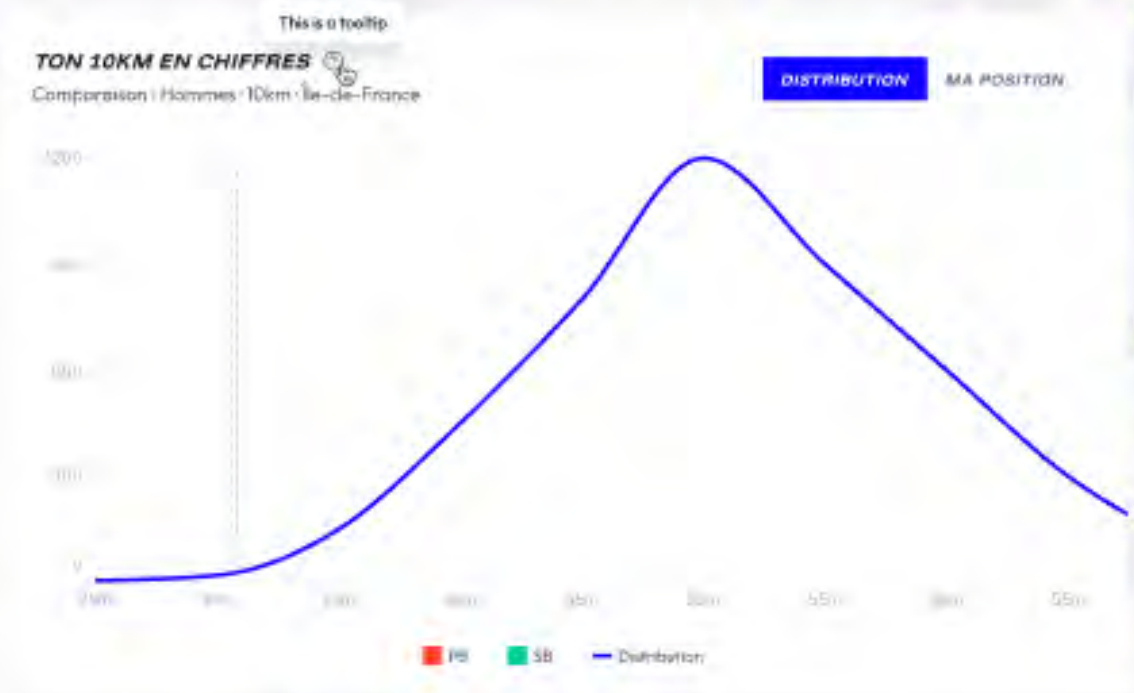
[VOIR TOUTES MES COURSES](#) →

SE SITUER

Analysez votre niveau et comparez vos performances.

MA POSITION COMPARATEUR RECORDS

Toutes les saisons Distance Catégorie Hommes Département Licencié



CLASSEMENT
TOP 2%
 Vous êtes plus rapide que 99.9% des coureurs de votre catégorie.
 Classement Régional #824

ANALYSE

Moyenne catégorie	55'10"
Moyenne licencié	40'00"
Moyenne non licencié	55'00"
Ma moyenne sur 10km	35'17"

COMPARAISON DES PERFORMANCES PAR DISTANCE
 Moyenne du groupe sélectionné



8. | INTERVENTION DU TRÉSORIER GÉNÉRAL

8.1 | PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU BUDGET RÉVISÉ 2026



Objectif

L'objectif est de présenter le Budget révisé 2026 :

- Au Bureau fédéral du 9 juillet 2026
- Au Comité directeur du 23 juillet 2026

PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU BUDGET 2026 RÉVISÉ



Calendrier des réunions

Date	Acteurs	Objectifs
18/05/2026	Groupe budget	Présentation de l'atterrissage à fin 2026 et décisions d'orientations des enveloppes à communiquer aux Directeurs de pôles
Du 03/06/2026 au 10/06/2026	Groupe budget avec Directeurs de pôles + Elus référents	Présentation des propositions des Directeurs de pôles et arbitrages (5 réunions)
15/06/2026	Groupe budget	Validation du projet de budget révisé 2026 + orientations 2027 et 2028 à présenter aux membres du Bureau fédéral du 09/07/2026, puis ensuite aux Directeurs de pôles pour leur permettre de préparer leurs demandes 2027 pour le 04/09/2026



Démarche de suivi sécurisée et partagée

- Echanges en étroite relation entre le Groupe budget, les Elus référents et les Directeurs de pôles
- Mise à jour en continu du suivi budgétaire par l'intégration des données comptables : bientôt facilité grâce à l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion intégrée
- Point d'arrêt trimestriel entre le service financier et les Directeurs de pôles sur les lignes budgétaires

Démarche de suivi sécurisée et partagée

Et pour garantir tout cela

- Le contrôle du respect des procédures en matière de notes de frais et de demande d'engagement de dépense se poursuit

Le nouvel outil de gestion intégrée est attendu avec impatience pour encore plus d'efficacité



8.2 | PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU BUDGET 2027 ET 2028



Objectifs

- Anticiper le plus tôt possible les projets pour l'année 2027 et la suivante pour permettre aux équipes de se projeter et de consulter les prestataires en amont afin de mieux négocier
- Appréhender et communiquer plus en amont sur les (nouveaux) projets de développement, notamment pour les projets à horizon pluriannuels
- Rassurer les partenaires commerciaux, financiers et institutionnels

PROCÉDURE D'ELABORATION DU BUDGET 2026 RÉVISÉ



Calendrier

Date	Acteurs	Objectifs
Semaine du 21/09/2026	Groupe budget	Suite à la récupération des demandes budgétaires 2027, analyse du projet de budget et décisions/orientations à communiquer aux Directeurs de pôles.
Courant octobre 2026 (2 ^{ème} série de réunions possible)	Groupe budget avec Directeurs de pôles + Elus référents	Echanges avec les Directeurs de pôles et arbitrages (5 réunions)
Début novembre 2026	Groupe budget	Validation du projet de budget 2027 et des grandes lignes de celui de 2028

9. | GOUVERNANCE

9.1 | POINT SUR LA CELLULE GOUVERNANCE ET INTÉGRITÉ

CELLULE GOUVERNANCE ET INTEGRITE

Co-présidée par Jean GRACIA et Stéphane DIAGANA



✓ **Neuf réunions depuis sa création** en juin 2025 par le Comité directeur



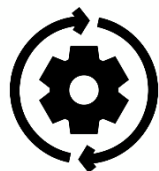
✓ **Coordination** de l'Axe 3 du Plan de développement fédéral sur les quatre sous-objectifs suivants :

- Rappeler le **principe de laïcité** dans tous les cadres de pratique
- Garantir une **gouvernance** démocratique, transparente et intègre
- Prévenir et lutter contre les **violences et les discriminations**
- Organiser des manifestations d'athlétisme dans le **respect de l'équité sportive et de la santé des sportifs** (dopage et paris sportifs)



✓ **Deux axes développés et votés** par la Comité directeur :

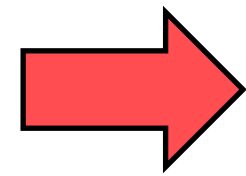
- ✓ En juillet 2025 : un plan de **prévention contre le dopage et les pratiques dopantes**
 - ✓ En décembre 2025 : Une politique de **prévention et de lutte contre les violences, incivilités et discriminations**
- ✓ **Des travaux préparatoires engagés sur la gouvernance** (deux groupes de travail, cartographie des risques à venir, ...)



✓ **41 actions en cours en 2026** mises en œuvre de manière opérationnelle et transversale avec les bénévoles fédéraux, les cadres techniques nationaux et les salariés (principalement Guillaume GEISLER et Bradley BELO).

9.2 | CANDIDATURES INTERNATIONALES

VALIDATION DES CANDIDATURES INTERNATIONALES



Validation par le Comité directeur

10. | INTERVENTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

10.1. | POINT RESSOURCES HUMAINES

MOUVEMENTS RH : ARRIVÉES ET RECRUTEMENTS



Arrivées depuis le dernier Comité Directeur (fin mars 2026)

- Ryan ABERKANE – Doctorant CIFRE - Arrivée le 01/04/2026 – sujet de thèse Effets de l'entraînement continu de faible intensité à haute altitude sur les déterminants physiologiques de la performance chez des sportifs entraînés en endurance
- Pierre MERCIER – Assistant formation, OFA - Arrivée le 13/04/2026

Arrivées prévues

- Myriam HADJ-CHAIB – Assistante juridique, Service des affaires juridiques - Arrivée prévue le 08/06/2026
- Loic GUYARD – Administrateur réseau et système informatique (Moyens Généraux) - Arrivée prévue le 01/07/2026
- Cyril MANDARD – Directeur des Systèmes d'Information - Arrivée prévue le 01/09/2026

Départ à venir

- Benoît PONTON – Responsable des relations institutionnelles et en charge des événements “nouveaux”
Départ prévu fin août 2026

→ Réflexion en cours sur l'organisation et le remplacement du poste.

ÉVOLUTIONS



OFA

- Leila HADJI devient Chargée de missions formation (anciennement Assistante formation)
→ évolution liée à l'élargissement de son périmètre et de ses missions

Pôle Communication

- Louise LESTE devient Directrice adjointe du Pôle communication
- Étienne NAPPEY devient Rédacteur en chef adjoint

Direction générale/Institutionnel

- Isabelle MARÉCHAL devient Directrice des opérations institutionnelles

Pôle Organisations

- Sylvaine BON, Pauline LE ROUX et Margot SEVRIN deviennent Cheffes de projets senior

Pôle Développement

- Solène TRIOREAU devient Responsable du service adhérents et animation des clubs

10.2. | STRUCTURATION DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

IMPLÉMENTATION D'UN OUTIL « CLM »



GESTION DU CYCLE DE VIE DES CONTRATS

Prévisionnel intégration totale = Fin automne 2026



*Déjà en application
sur les contrats
médicaux et coach
Belambra !*

➤ Les objectifs :

- **Centraliser**, notamment l'archivage
- **Sécuriser** le processus contractuel (négociations, confidentialité, approbation et signature)
- **Systematiser** la génération de certains contrats (gain de temps, autonomie de certains services)
- **Acculturer** aux enjeux contractuels
- Manager les **risques**

Aujourd'hui

Outils :

- SAGE 100 (v10) via FGS Conseil Hergé en local
- Archivage papier des factures/Justificatif
- Aucun outil pour la gestion des DED (Demande d'Engagement de Dépenses)

Besoin:

- Dématérialisation du flux DED
- Facturation Electronique
- Module Liasse Fiscale
- Module Budget Trésorerie
- Module Budget Analytique

Q4 2026

Outils :

- SAGE INTACCT (ERP Cloud) via FGS Conseil hébergé chez AWS

Améliorations apportées :

- Module Achat
- Plateforme Agréée SAGE
- Comptabilité imagée
- Module Budget Trésorerie
- Module Budget Analytique

- Module Liasse Fiscale à installer en lot 2

REFONTE DES SITES CLUBS, LIGUES ET COMITÉS

→ Renfort de Romain Smouts à partir du 1er juin pour accompagner les structures

JUIN

Pré-accompagnement des structures

JUIN - 2027

Accompagnement des structures

JUILLET

Mise à disposition du nouvel outil

1

Préparer la structure des sites

- Arborescence
- Pages / blocs
- Audit

2

Mise à disposition de modèles de site

- 1 modèle par structure : club, comité et ligue

3

Mise à disposition du guide utilisateur

- Guide pour la prise en main de l'outil (Romain)

10.3. | POINT A DATE ÉVÈNEMENTS

MEETING DE PARIS

Paris - 28 juin 2026



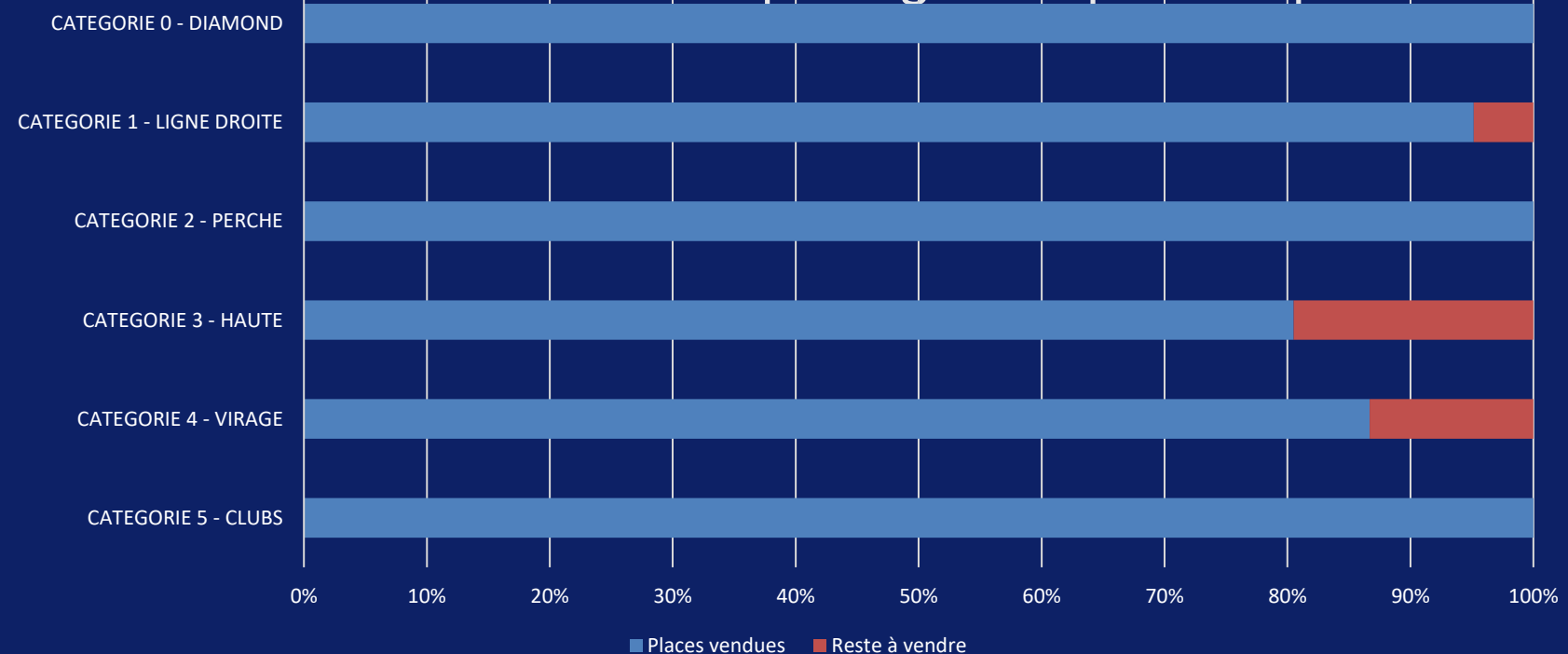
13 100 billets vendus à ce jour
= 93% de l'objectif

3 545 places vendues pour la Fête des Clubs – sold out (62% de clubs IDF)

Annonces plateau:

- 11 mars: Mondo Duplantis
- 31 mars: Noah Lyles
- 5 mai: Jimmy Gressier
- 20 mai: Cyrena Samba-Mayela / 100m haies
- A venir: Français / Perche H et F / Demi-fond

Nouveau: Mise en vente de packages Hospitalités par Eventeam



CHAMPIONNATS DE FRANCE ÉLITE ALBI 24-26 JUILLET 2026



Ouverture de la billetterie le 19 mai

420 billets vendus à ce jour
135 vendredi / 140 samedi / 125 dimanche

Meilleur démarrage qu'Albi 2023



10.4. | CHAMPIONNATS DE FRANCE AVENIR 2026 ET LANCEMENT D'UNE MARQUE DEDIEE A L'UNIVERS JEUNES : U*NXT



CHAMPIONNAT DE FRANCE U*NXT
16 AU 19 JUILLET 2026

Édition 2026

Date

Jeudi 16 au dimanche 19 juillet 2026

Site

Stade Charlety – Paris

Chiffres-clés

- **4** jours de championnats (U18 / U20 / U23)
- **19** disciplines
- **112 à 118** titres H&F (soit 354 athlètes médaillés)
- **2 976** engagements (soit 1 488 H & 1 488 F)
ou 1208 en U18, 1080 en U20 et 688 en U23
- En 2025 : **1 937** athlètes (955 F & 983 M) présents sur
une ou plusieurs épreuves (764 CA, 675 JU, 499 ES)
- **450** bénévoles du tissu associatif
- **400** clubs représentés environ
- **40** médias accrédités



UNE VISIBILITE UNIFORME POUR L'ENSEMBLE DE NOS PARTENAIRES

Tous les logos partenaires aux couleurs de l'événement



**Visuel non contractuel*

ACTIVATION CREDIT MUTUEL A CHAQUE ENTREE D'ATHLETES

Une expérience athlètes enrichie avec de la musique
et une entrée innovante



**Visuel non contractuel*

LE PARVIS DU STADE SE TRANSFORME EN UN LIEU D'ANIMATIONS ET DE CELEBRATION

2 fois par jour (matin et soir), sont organisés des podiums conçus comme des véritables shows pour une mise en avant premium des athlètes

Le soir après les épreuves le podium se transforme en scène pour accueillir des concerts

Mise en place d'une zone *chill* avec food-truck et bars pour les athlètes et le public



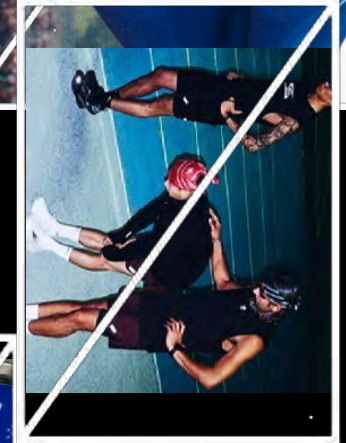
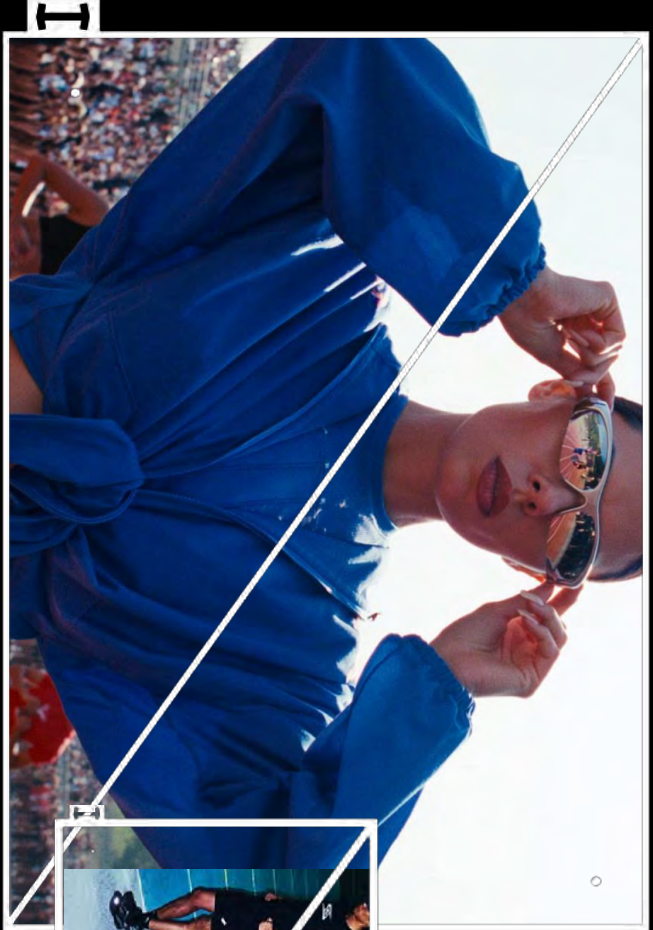


ADIDAS x U*NXT XP

24 juin 2026

UNXT***
U18 — 20 — 23

ADIDAS x U*NXT
XP 24 JUIN



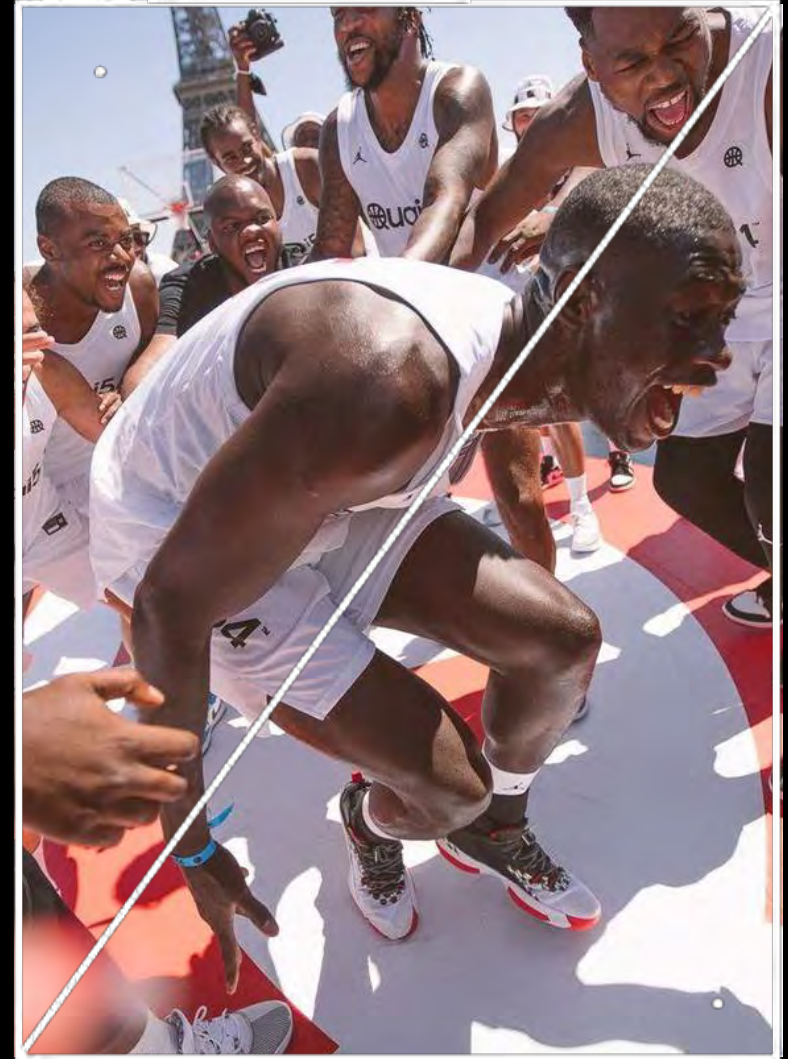
NOTRE AMBITION

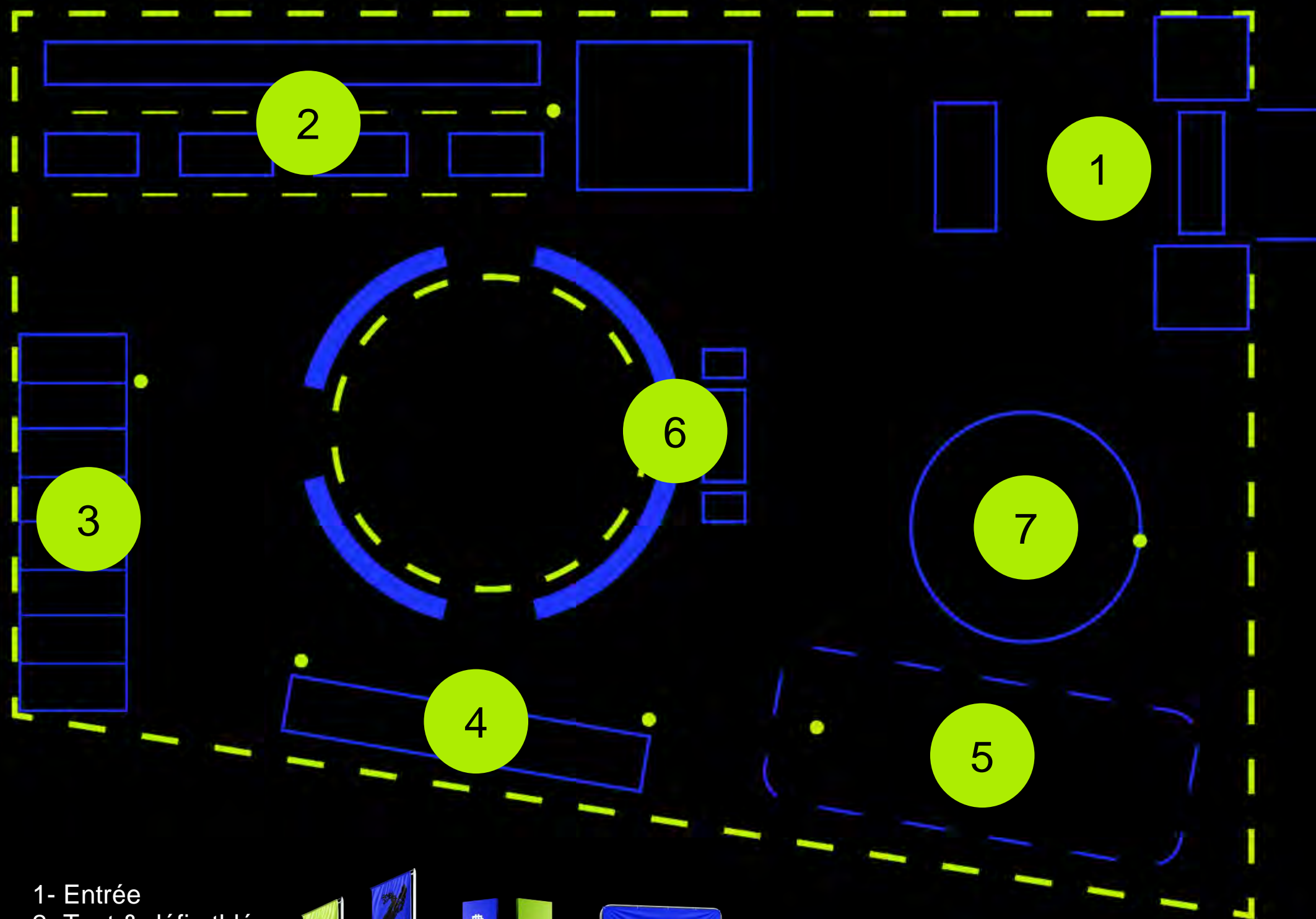
Avec cette première expérience sous la bannière **U*NXT**, la FFA et Adidas vont créer bien plus qu'un simple rassemblement sportif...

Un rendez-vous donné à la prochaine génération de talents franciliens et parisiens dans un écrin mêlant performance, technologie, lifestyle et bonnes énergies.

Un événement capable de rassembler, de fédérer et d'inspirer celles et ceux qui fouleront peut-être demain les pistes des meetings les plus prestigieux...

Le tout, en un point stratégique, au carrefour de la culture urbaine et de la performance sportive : aux portes de l'**Adidas Arena**...





- 1- Entrée
- 2- Test & défi athlé
- 3- Skills corner
- 4- Gamification XP
- 5- Chill zone
- 6- Mur + DJ booth
- 7- Adidas Corner



24.06 / 9H - 18H ADIDAS ARENA

Les espaces sont délimités par une combinaison d'éléments visuels forts :

- Des barrières basses brandées,
- Des parois en métal perforées,
- Des structures accueillant les différentes activités.

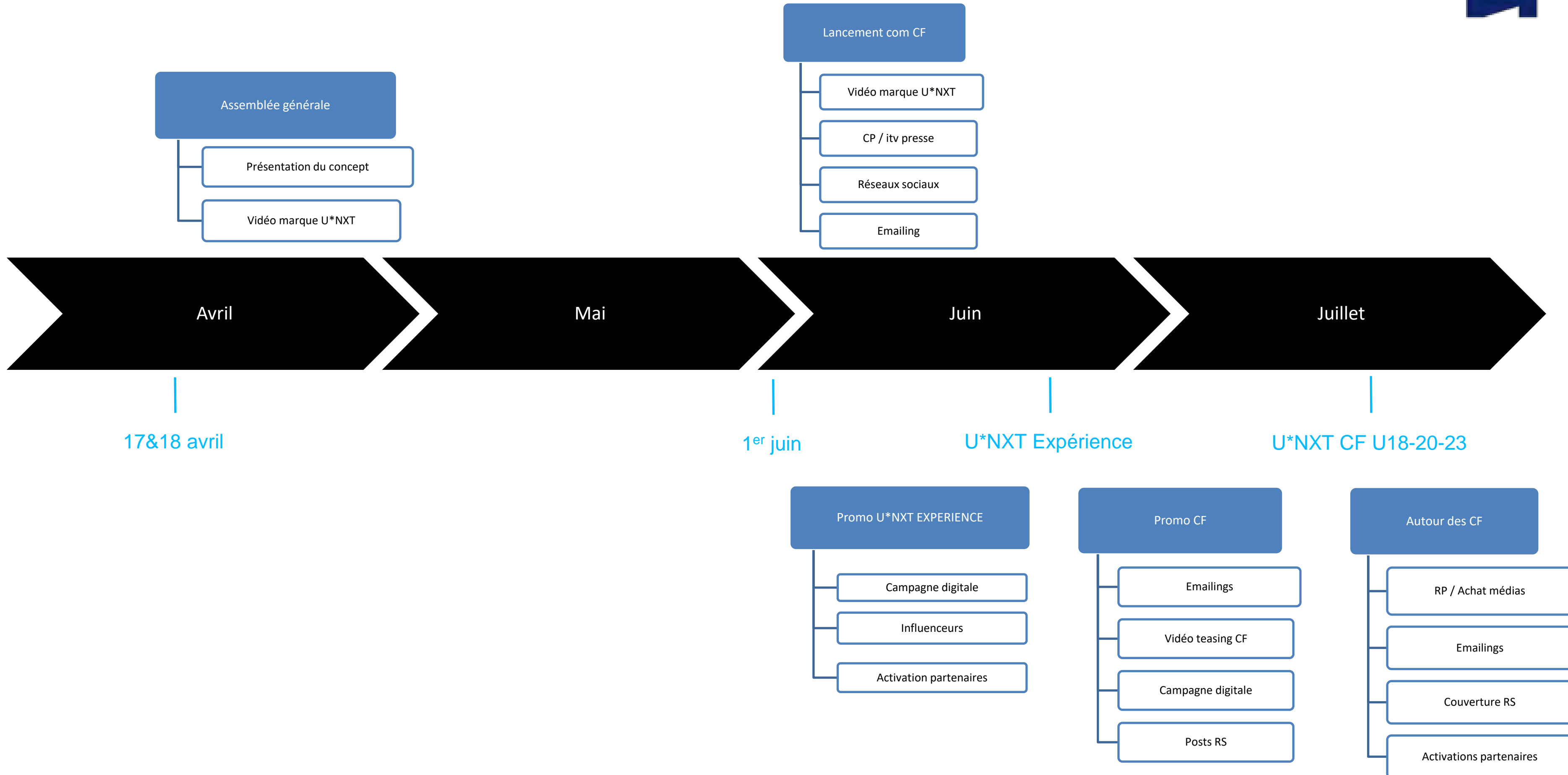
Pour garantir une visibilité maximale, chaque zone est signalée par le branding **U*NXT**.

La présence de murs autoportants permettront également de capter le regard à hauteur d'homme et apporter des informations complémentaires sur les différentes zones.

Au sol un couloir d'athlé bleu vient guider les visiteurs à travers les différentes XP sur place.



U*NEXT : TIMELINE COMMUNICATION



LANCEMENT MARQUE U*NEXT



- Communiqué de presse (verbatim adidas / Crédit Mutuel) ?
- Interviews médias de Kevin Legrand
- Deal avec influenceur(s) pour présentation du concept auprès de leur communauté (Younivers + à définir)
- Actu athle.fr / MonClub
- Post réseaux sociaux FFA
- Emailing clubs + licenciés U14/U16/U18/U20/U23
- Reprise dans Newsletter licenciés du 5 juin

Support: vidéo de marque

PROMO U*NEXT EXPERIENCE



- Campagne digitale – cible 11-16 ans Paris et petite couronne (pratiquant un sport)
- Deal avec influenceurs athlé (via FFA) et hors athlé (via WAY)
- Posts RS FFA
- Achat média digital
- Promo via athlètes adidas participants (Cyrena, Just)
- Recrutement associations adidas
- Recrutement associations Ville de Paris

Supports: vidéo de marque, key visuel, invitation

PROMO CHAMPIONNATS DE FRANCE U*NEXT



- Campagne digitale – cibles fans de sport / fans d'athlé / familles-sorties Paris et petite couronne
- Deal avec influenceurs athlé
- Emailings licenciés
- Promo via Meeting de Paris: LED, messages speakers, emailing spectateurs
- Bâche Stade Charléty ?
- Posts RS FFA
- Achat médias digitaux
- Partenariat Le Parisien ?

 : [U*NEXT : la Fédération Française d'Athlétisme lance la marque de la nouvelle génération d'athlètes](#)

11. | INTERVENTION DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

11.1 | RÉSULTATS ÉQUIPE DE FRANCE

Championnats du Monde par équipe de marche – Brasilia – 12 avril

Ambition sportive

- Top 12 en individuel
- Top 5 par équipe

Résultats sportifs

- Classement individuel : 6ème (2ème EU) - 4ème (2ème EU)
 - DSQ / 7ème (3ème EU)
- Classement par équipe : 5ème (12ème - 16ème - 20ème)

= Résultats sportifs conformes aux attentes

Match U20 – course sur route – Oderzo – 1er mai

Ambition sportive

- Top 12 en individuel
- Top 3 par équipe

Résultats sportifs

- Classement individuel : 3ème - 4ème - 5ème pour les hommes et 6ème - 11ème - 15ème chez les femmes
- Classement par équipe : 1er chez les hommes et 3ème chez les femmes

= Résultats sportifs conformes aux attentes

Championnats du Monde de relais – Gaborone – 2 & 3 mai

Ambition sportive

- Top 8
- Quota CM 2027

Résultats sportifs

- 4x100m mixte : 8ème temps des séries et non qualifié pour la finale (3 centièmes)
- 4x400m mixte : 7ème temps des séries et non qualifié pour la finale
- 4x100m femmes : DSQ en séries et 1ère de la course de repêchage - quota obtenu
- 4x100m hommes : 19ème temps des séries
- 4x400 femmes : 10ème temps des séries et non qualifié par la finale - 2ème de la course de repêchage - quota obtenu
- 4x400 hommes : non sélectionné

= Résultats sportifs non conformes aux attentes

Match Marche – Podebrady – 9 mai

Ambition sportive

- Top 12 en individuel
- Top 3 par équipe

Résultats sportifs

- Classement individuel seniors: 6ème - 12ème – 15ème pour les hommes et 5ème - 8ème - 15ème chez les femmes
- Classement par équipe seniors : 1er chez les hommes et 2ème chez les femmes
- Classement individuel U20: 2ème - 5ème - 11ème pour les hommes et 6ème - 11ème - DSQ chez les femmes
- Classement par équipe U20 : 2ème chez les hommes et chez les femmes

= Résultats sportifs conformes aux attentes

Coupe d'Europe 10 000m – La Spezia – 23 mai

Ambition sportive

- Top 3 en individuel
- Top 3 par équipe

Résultats sportifs

- Classement individuel : 2ème - 3ème - 5ème - 8ème pour les hommes et 2ème chez les femmes
- Classement par équipe : 1er chez les hommes

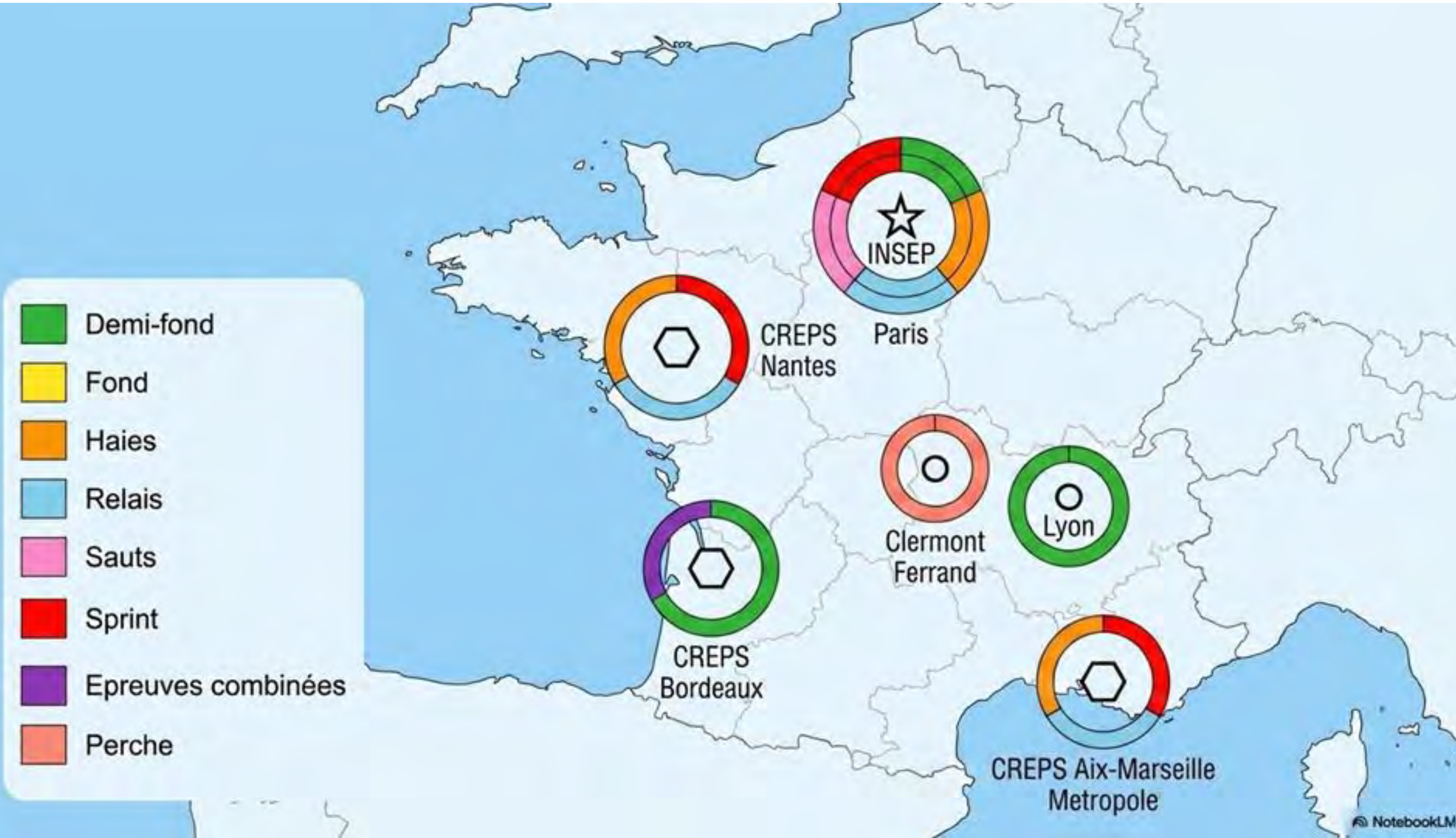
= Résultats sportifs conformes aux attentes

11.2 | PPF

Évolution

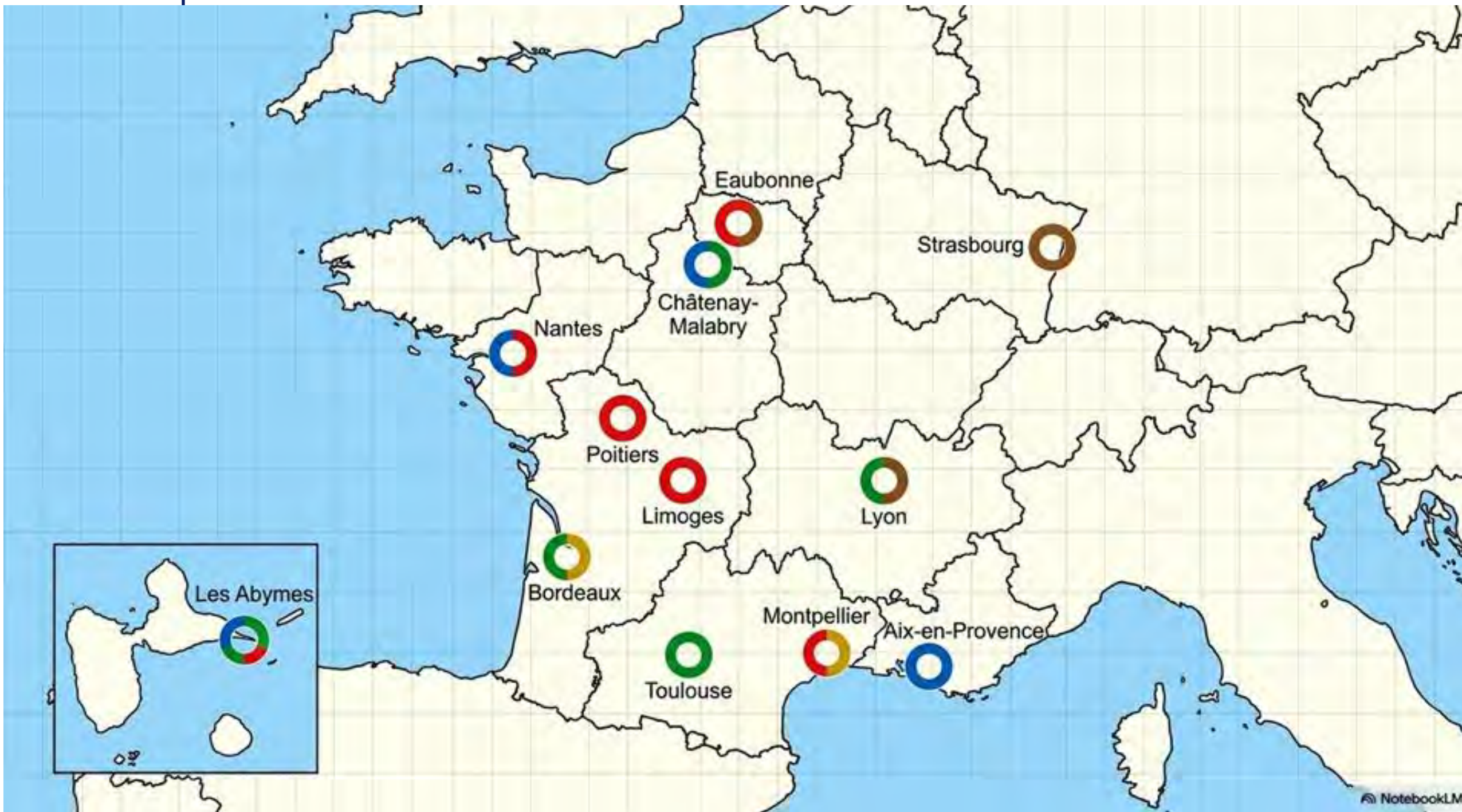
- Reformulation de la partie relative au programme 2036 suite à l'arrivée du manager du programme au 1er février 2026
- Evolution des critères de mise en liste SHN sur demande de l'ANS : grilles de performance prises en compte à partir du 1er juin 2026
- Ajout de critères objectifs pour l'intégration des U16 à la liste Espoirs (résultats + grilles de performance)
- Mise à jour de la cartographie des Pôles (suppression de 3 Pôles France : Montpellier – Boulouris – Nancy)

Pôle France : 6 sites



16 CTS
14 hors CTS

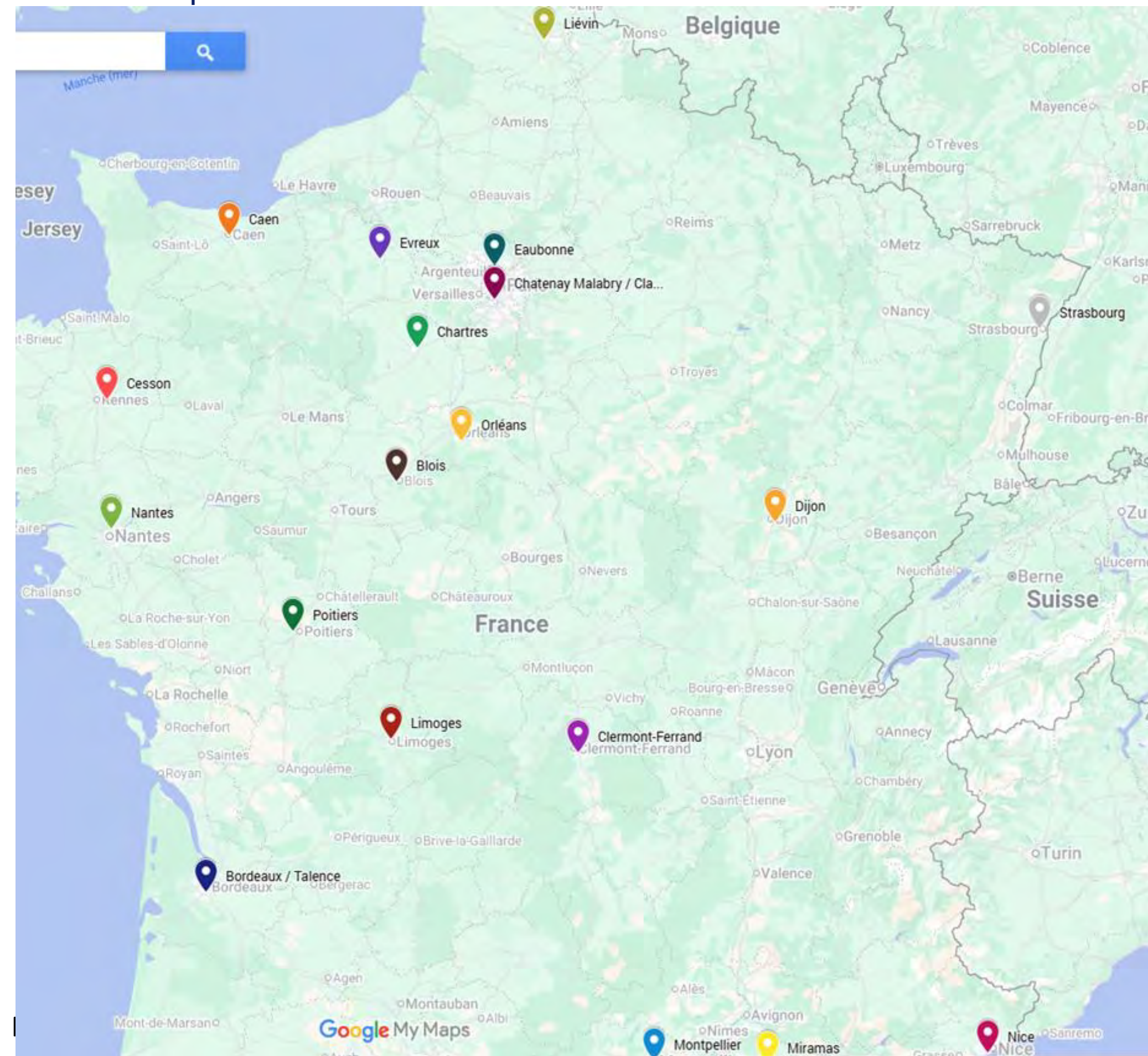
Pôle Avenir : 12 sites



<p>Sprint & Haies</p> <p>Aix-en-Provence, Châtenay-Malabry, Les Abymes, Nantes</p>	<p>Demi-fond</p> <p>Lyon, Châtenay-Malabry, Bordeaux, Les Abymes, Toulouse</p>	<p>Sauts</p> <p>Poitiers, Limoges, Eaubonne, Montpellier, Les Abymes, Nantes</p>	<p>Lancers</p> <p>Lyon, Eaubonne, Strasbourg</p>	<p>Épreuves Combinées</p> <p>Montpellier, Bordeaux</p>
---	---	---	---	---

3 CTS
20 hors CTS

Pôle Espoir Territorial : 21 sites



Clause de revoyure : septembre 2027

2 CTS (UM)
50 hors CTS



11.3 | ETAT D'AVANCEMENT

29 avril : COPIL " Programme 2036 "

- Articulation national – territorial
- Calendrier des actions

02 juin : COPIL " Professionnalisation "

- Assurer l'interface élus - techniciens
- Arbitrer les orientations stratégiques
- Faire des points d'étape sur l'avancée des plans d'action

- Périodicité : tous les trimestres

CD Juillet : Stratégie Equipements et aménagement du territoire

Contrat de délégation

Fin juin : signature de la convention d'objectifs interministérielle (EN, ESR, Sports) - Fédération Sportive + Annexe fédérale

- Accessibilité et valeurs républicaines du sport
- Formation des enseignants et des éducateurs
- Accès des jeunes aux parcours de formation relevant des métiers du sport
- Accompagnement des acteurs à l'accueil et à la scolarisation des sportifs et sportives de haut niveau
- Accompagnement des professeurs sportifs de haut niveau
- Mise en œuvre territoriale

Dernier trimestre 2026 / 2027

- Actions de sensibilisation à la performance sociétale des sportifs de haut niveau

Du 18 au 20 mai au CREPS Ile de France (Chatenay Malabry) : séminaire des structures Pôle France et Pôle Avenir

Objectif : renforcer les synergies entre les 2 niveaux de structures

Actions :

- positionnement et rôle de chaque structure
- éthique
- intégration du pôle expertise dans l'environnement des athlètes en pôle
- commission nationale d'orientation

Animation des responsables de développement disciplinaire

Objectif : acculturer les entraîneurs à la haute performance

Actions : webinar – tutorat – colloque/assises – travaux de modélisation (110m haies – saut à la perche) et de formalisation (AEFFA – continuum pédagogique de formation)

31 réalisées et 12 programmées

11.4 | INFORMATION SUR L'ATHLÉ PRO

- **19 athlètes sortiront du dispositif le 31 mai :**
 - Athlètes ne répondant plus aux critères sportifs
 - Relayeurs (autre dispositif d'aide fédéral)
- **A partir du 1^{er} juin : 57 athlètes « pro » :**
 - 23 athlètes Pro Avenir / 34 athlètes Pro Elite – Entre 18 et 37 ans
 - 24 nouveaux entrants en 2026 (42%)
 - 43 en contrat de travail (75%), 14 en contrat d'image (25%)
 - 41 clubs représentés
- **Diminution du nombre d'athlètes soutenus par l'ANS (14 > 10-11), compensée par un surinvestissement fédéral**

Volonté d'élargir l'implication à l'environnement des athlètes en parallèle de l'animation sportive des programmes 2028-2032

Clubs d'athlètes professionnels

- Mise en place d'un conseil coopératif des clubs

Organisateurs de meetings

- Organisateurs de meeting afin de mettre en avant les athlètes notamment « Avenir » et donner de la visibilité à l'ensemble du dispositif
- Volonté de coordonner les meetings permettant à l'ensemble des athlètes pro de s'exprimer sportivement en France avec un calendrier coordonné (en lien DTN mais aussi des agents)

Animation du réseau des athlètes

- Renforcement RH en lien avec la FFA pour le suivi des actions mises en place

Athlé Pro 2027 - Critères



ATHLE PRO 2027	Critères	
	Prioritaires	Complémentaires
U20	<ul style="list-style-type: none"> > Top 3 championnats du Monde U20 et top 8 mondial U20 à 3 par pays > Top 3 bilan U20 à 3 par pays 	<ul style="list-style-type: none"> > Top 8 mondial U20 et top 8 mondial U20 à 3 par pays
U23	<p style="text-align: center;"><u>U23-1 (2006)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > Minima A ou B réalisé (cf: modalités de sélection) OU sélection individuelle aux Championnats d'Europe et top 50 mondial à 3/pays > Top 3 Jeux Méditerranéens et top 50 mondial à 3/pays 	<p style="text-align: center;"><u>U23-1 (2006)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > Top 50 mondial seniors à 3/pays
	<p style="text-align: center;"><u>U23-2 (2005)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > Top 16 championnats d'Europe et top 40 mondial à 3/pays > Top 3 Jeux Méditerranéens et top 40 mondial à 3/pays 	<p style="text-align: center;"><u>U23-2 (2005)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > Top 40 mondial seniors à 3/pays
	<p style="text-align: center;"><u>U23-3 (2004)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > Top 8 championnats d'Europe et top 32 mondial à 3/pays > Top 3 aux Jeux Méditerranéens et top 32 mondial à 3/pays 	<p style="text-align: center;"><u>U23-3 (2004)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > Top 32 mondial seniors à 3/pays
Seniors 1 (2003)	<ul style="list-style-type: none"> > Top 8 championnats d'Europe et top 20 mondial à 3/pays 	<ul style="list-style-type: none"> > Top 12 championnats d'Europe > Top 20 mondial à 3/pays
Elites	<ul style="list-style-type: none"> > Top 3 championnats d'Europe et top 20 mondial à 3/pays > Top 8 mondial ou top 8 ranking ou bilan à 3/pays > Trail : Champion d'Europe individuel 	<ul style="list-style-type: none"> > Top 8 championnats d'Europe et top 20 mondial 3/pays > Top 12 mondial ou top 12 ranking 3/pays + Cas particulier des athlètes blessés déjà intégré au dispositif Athlé Pro

Critères prioritaires
donnent
automatiquement
accès au dispositif
Athlé Professionnel

Critères complémentaires
seront pris en compte
intégralement,
partiellement ou pas
du tout selon le
budget disponible.

Athlé Pro 2027 - Critères



- Dispositif Athlé Pro accessible aux **athlètes majeurs uniquement**
 - Pour les mineurs, la FFA engagera d'autres dispositifs d'accompagnement

 - **Élites prioritaires**
 - **U20/U23 prioritaires**
 - **U20/U23 complémentaires**

 - **Séniors1**
 - **Élites complémentaires**
- Durée de 2 ans pour coller au cycle olympique (administrativement: 1an + 1an), sous condition de projet de performance individuel
- Durée de 1 an, sous condition de projet de performance individuel

Engagements des athlètes (relations contractuelles) :

- **Avoir un projet sportif** de haute-performance ;
- **Honorer les sélections/convocations** en Equipe de France (compétitions, stages et regroupements nationaux) ;
- Participer à des **actions promotionnelles** et/ou de relations publiques.

12. | DOSSIERS DU COMITÉ DIRECTEUR

PROCESSUS DE VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL



12.1 | ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LICENCIÉS, DE TITRES DE PARTICIPATION ET DE CLUBS

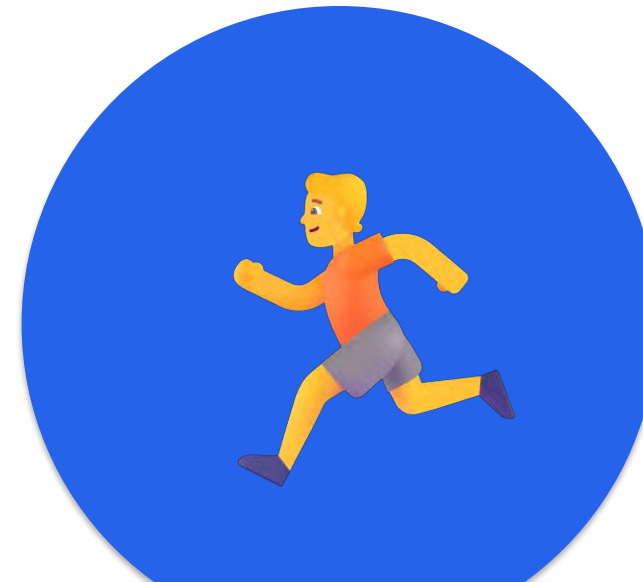
LICENCES, TITRES DE PARTICIPATION & CLUBS

28 MAI 2026



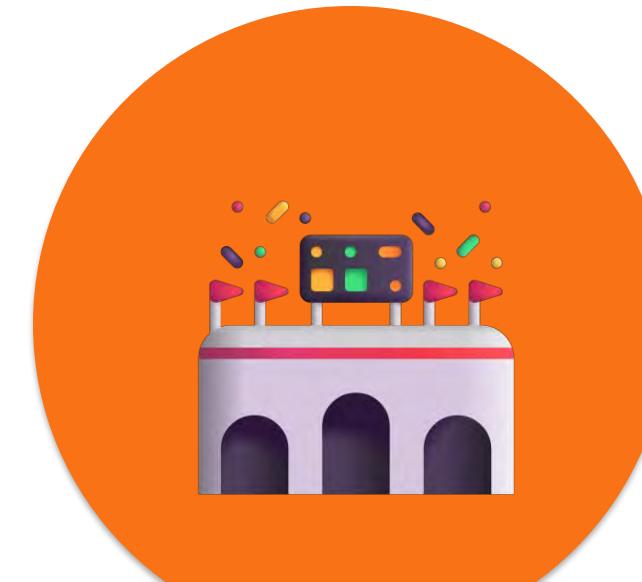
LICENCES

344 084



**TITRES DE
PARTICIPATION
(PPS)**

1 455 257



CLUBS

2 610

	A	B	C	C/B %	C/A %
40 ARA	36243	36299	36637	100.93%	101.09%
41 BFC	12157	12170	12668	104.09%	104.20%
42 BRE	20928	20959	21081	100.58%	100.73%
43 CEN	12776	12792	12682	99.14%	99.26%
44 COR	1692	1697	1984	116.91%	117.26%
45 G-E	25531	25574	25892	101.24%	101.41%
46 H-F	27903	27942	29133	104.26%	104.41%
47 I-F	56235	56323	56281	99.93%	100.08%
48 NOR	18840	18869	19971	105.84%	106.00%
49 N-A	30350	30400	31514	103.66%	103.84%
50 OCC	26079	26116	26637	101.99%	102.14%
51 P-L	27602	27617	28867	104.53%	104.58%
52 PCA	24111	24156	25152	104.12%	104.32%
53 C-T	103	103	115	111.65%	111.65%
54 GUA	3031	3040	3122	102.70%	103.00%
55 GUY	950	950	978	102.95%	102.95%
56 MAR	2838	2853	2760	96.74%	97.25%
57 MAY	303	318	300	94.34%	99.01%
58 N-C	915	998	958	95.99%	104.70%
59 P-F	944	1009	915	90.68%	96.93%
60 REU	6340	6376	6288	98.62%	99.18%
61 W-F	83	96	74	77.08%	89.16%
	335954	336657	344009	102,18%	102,40%

12.2 | COMITÉ PRÉVENTION DOPAGE

13. | QUESTIONS DIVERSES



QUESTIONS

- **Afin de recenser les entraîneurs, serait-il possible, qu'un adhérent, lors de sa prise de licence mentionne les coordonnées de son entraîneur ?**
- **Serait-il possible que les courses 5 - 10 - SM labellisées FFA réservent un quota de dossards aux athlètes licenciés dans un club FFA dans une mesure de 20 % par exemple jusqu'à une semaine ou 10 jours avant la date de la compétition ?**
- **Pourquoi accepter de nommer des courses labellisées sur route « trail », « urban trail »...?**



ATHLÈ

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

28 & 29 mai 2026

RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR – FFA & EBS